

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge

des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

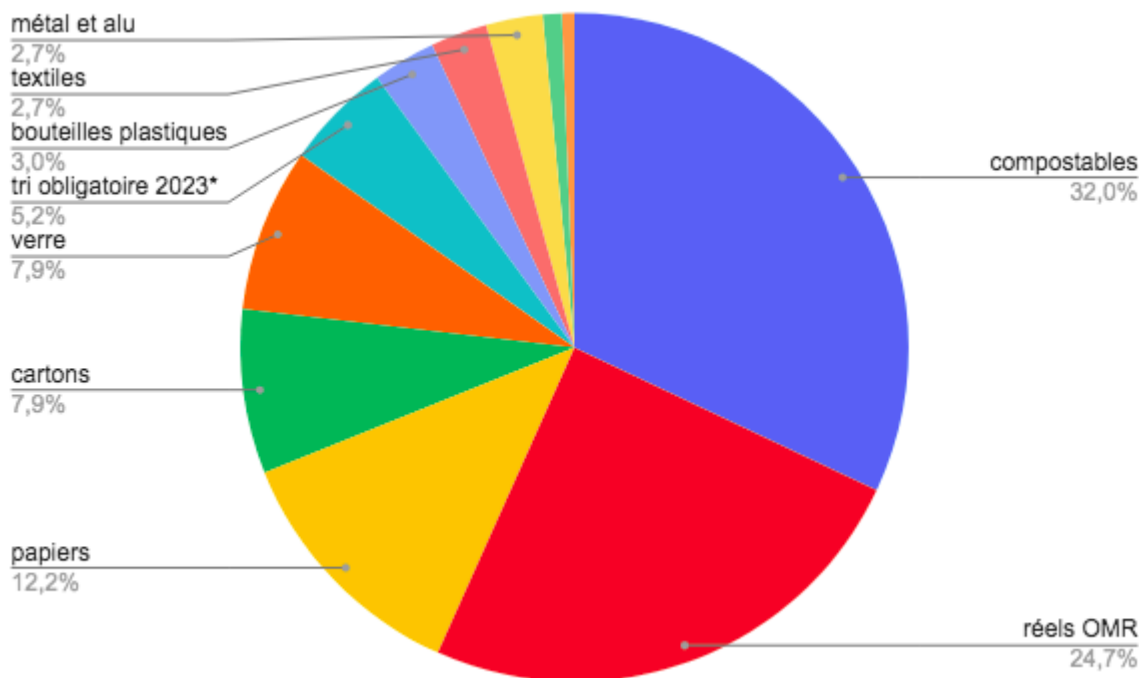
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Dincher Didier

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Dincher Didier

3. Nom de la liste *

Clamart Citoyenne

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

EELV, Ensemble!, Parti Animaliste, Génération.s, CAP21, Nouvelle Donne.

5. Ville *

Clamart

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☐ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☒ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☐ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☐ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Tarification incitative	☐	☒	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☒	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☒	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☒	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☒	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

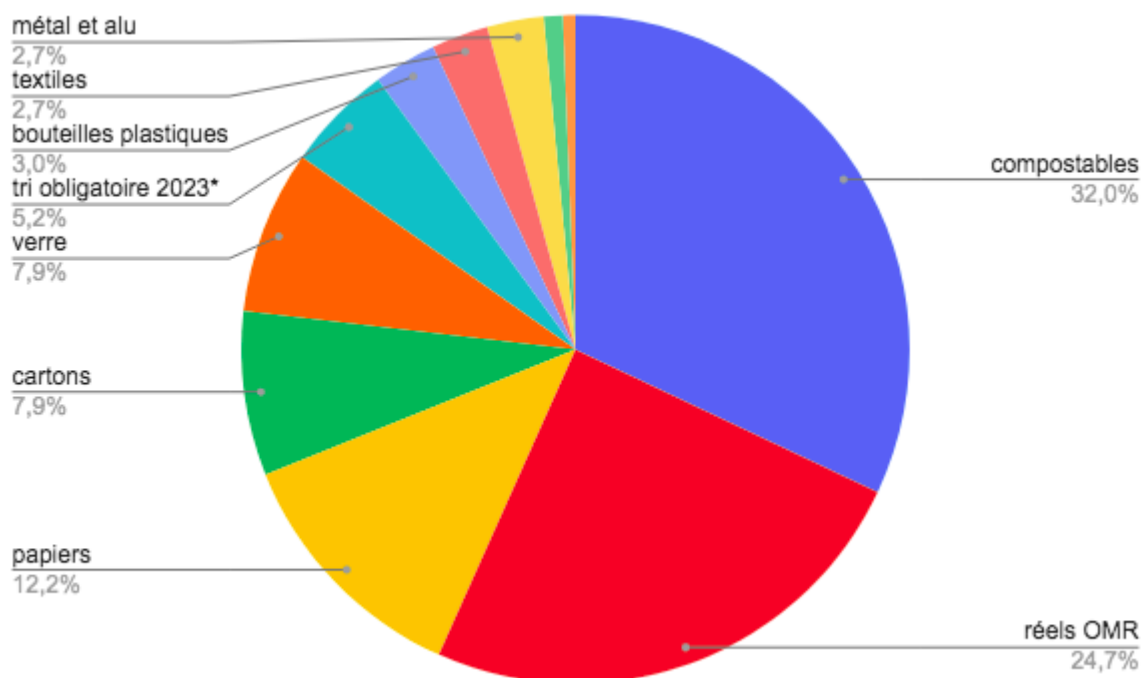
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Renaud DUBOIS

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Dominique POIRIER

3. Nom de la liste *

MEUDON ECOLOGIE CITOYENNE

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Europe Ecologie les verts ; Génération.s le mouvement ; Les Radicaux de Gauche;
Nouvelle Donne ; Parti Pirate.

5. Ville *

MEUDON

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☒ Autre : imposer le tri des bio déchets à la source

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☒ Autre : imposer le tri des bio déchets à la source

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☒ Autre : juxtaposer ressourcerie aux déchetteries

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Tarification incitative	☐	☒	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☒	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Je réponds en tant que membre de la liste Meudon Ecologie Citoyenne. Renaud DUBOIS tête de liste vous répondra tout prochainement. Ses réponses seront plus représentatives des actions de notre liste. Bien cordialement. Dominique POIRIER.
.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

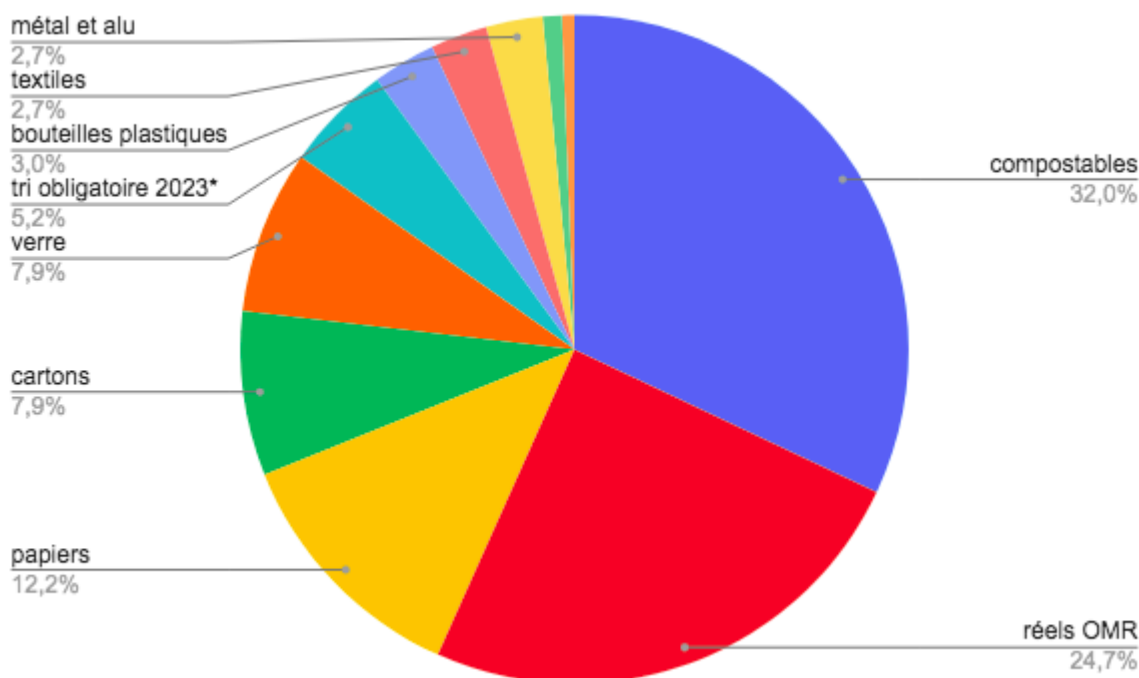
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

ZANI Said

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

ZANI Said

3. Nom de la liste *

Bagneux Citoyenne et Associative

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Sans Étiquette

5. Ville *

Bagneux

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☒ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☒ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☐ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☐ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☐ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☐ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☐ Compostage
- ☐ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☐ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☒
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☒	☐
Actions de	☐	☐	☐	☒	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Les réponses données à ce questionnaire relèvent du avis personnel sans consultation aucune.

Si je suis élu Maire, j'aurais une consultation plus élargie tant avec mes collaborateurs que mes administrés pour des décisions pertinentes en la matière.

Merci pour votre questionnaire
.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

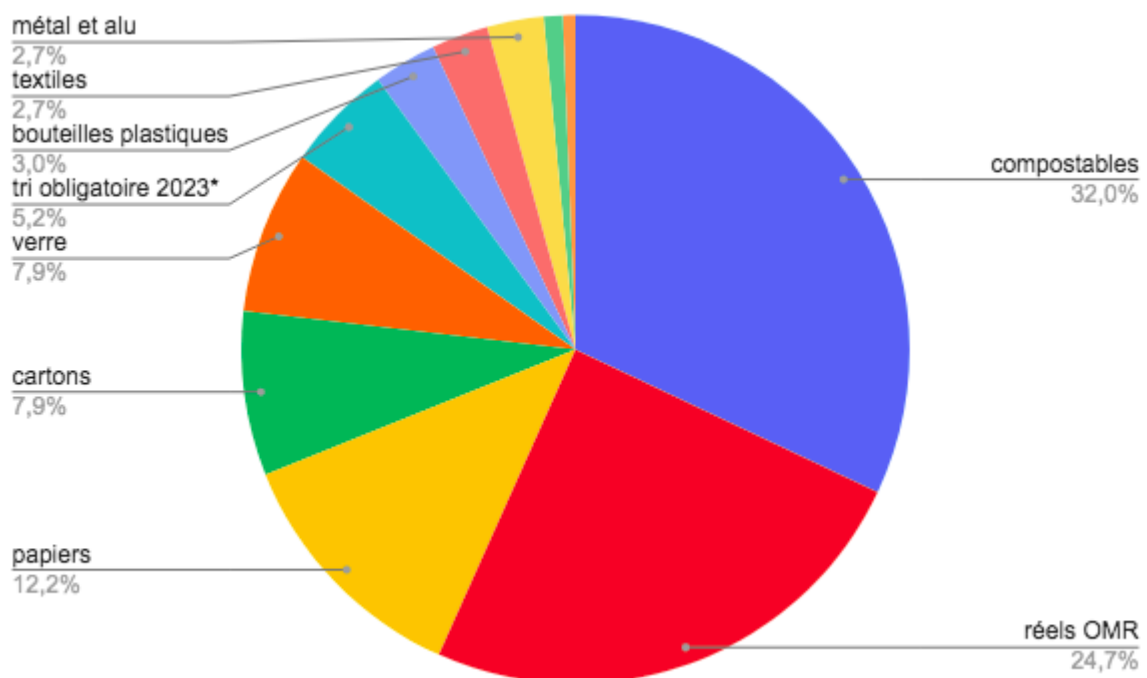
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Clément Bony

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Clémentine Francez

3. Nom de la liste *

Decidons Paris 12

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

La France Insoumise

5. Ville *

Paris 12

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre : Interdiction des objets à usages uniques dans la restauration rapide.

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☐ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☐ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☒
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☐ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☒ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

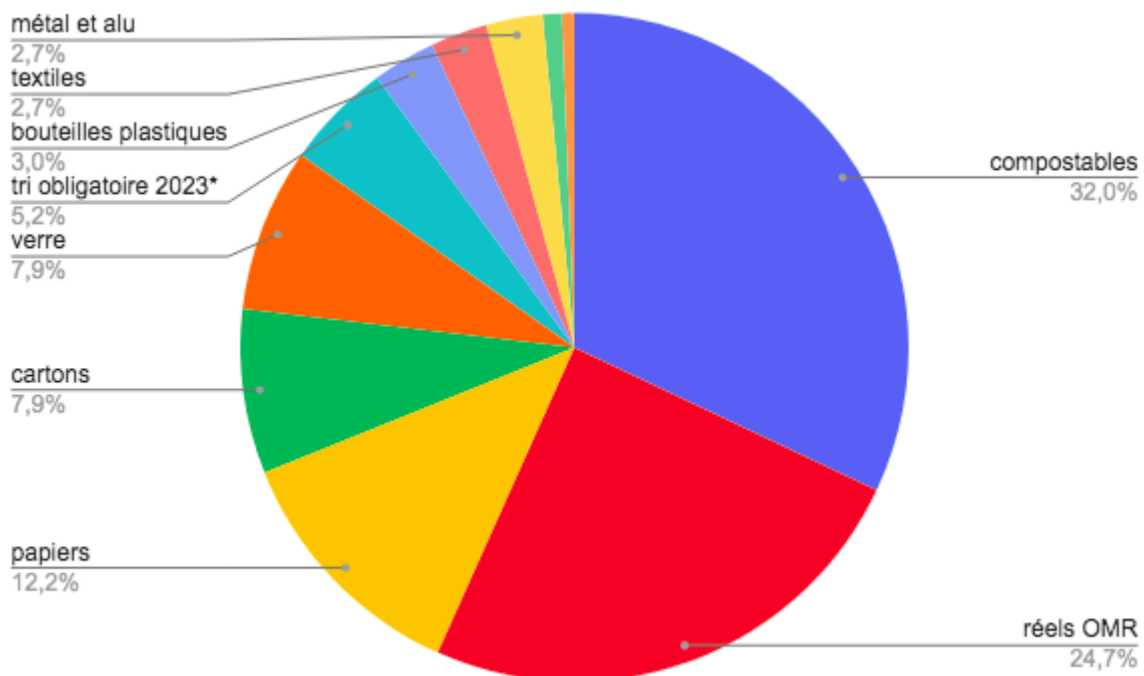
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Panassac Cécile

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Drouvroy Aline

3. Nom de la liste *

Maisons-Alfort ensemble

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

PS, EELV, PCF, generations, nouvelle donne, place publique etc sans étiquette

5. Ville *

Maisons-Alfort

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☐ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☐ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☒ Autre : Je ne sais pas

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☒	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Loin d'être expert sur le sujet, nous y sommes très sensibles. Nous avons conscience qu'il faut agir ici et maintenant afin de préserver notre environnement et notre santé. Nous sommes à votre écoute pour en savoir plus. Nous sommes en cours de création d'un collectif citoyen zéro déchet et menons des actions en ce sens. Dernièrement, nous avons menons une information sur les couches lavables par exemple.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

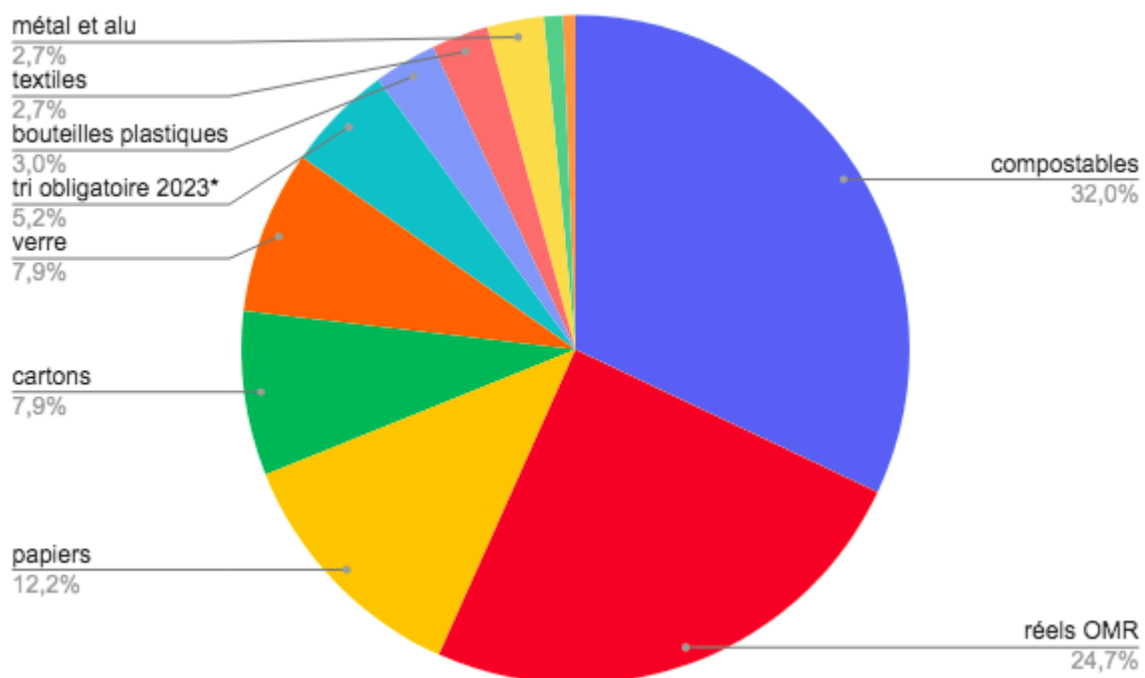
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

J. Gregorio Yong Vivas

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Julien Floquet

3. Nom de la liste *

Décidons Maisons-Alfort !

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

LFI

5. Ville *

Maisons-Alfort

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☐ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☐ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☐ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☒
Sensibilisation au tri	☐	☐	☒	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci

☒ Autre :

On veut organiser un café-débat au Vert de maisons sur les risques engendrées par l'incinérateur de Créteil. Peut-être on peut envisager votre participation pour nous expliquer en détail le rôle de l'EPT et les solutions préconisés par votre collectif pour les incinérateur (même si c'est pour celui d'Ivry et pas celui de Créteil)

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Comme je l'ai écrit dans la page avant, on organise fin Avril un café-débat sur l'incinérateur de Créteil et sa pollution pour le Vert de Maisons (quartier de Maisons-Alfort). On pourrait envisager votre participation pour nous expliquer les solutions que vous préconisez pour lutter contre la pollution des incinérateurs et le rôle de l'EPT dans la gestion des incinérateurs. Vous avez notre mail et mon numéro c'est le 06 58 27 29 30. On a prévu une réunion la semaine du 16 Mars pour organiser ce café-débat (matériel et intervenants)

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

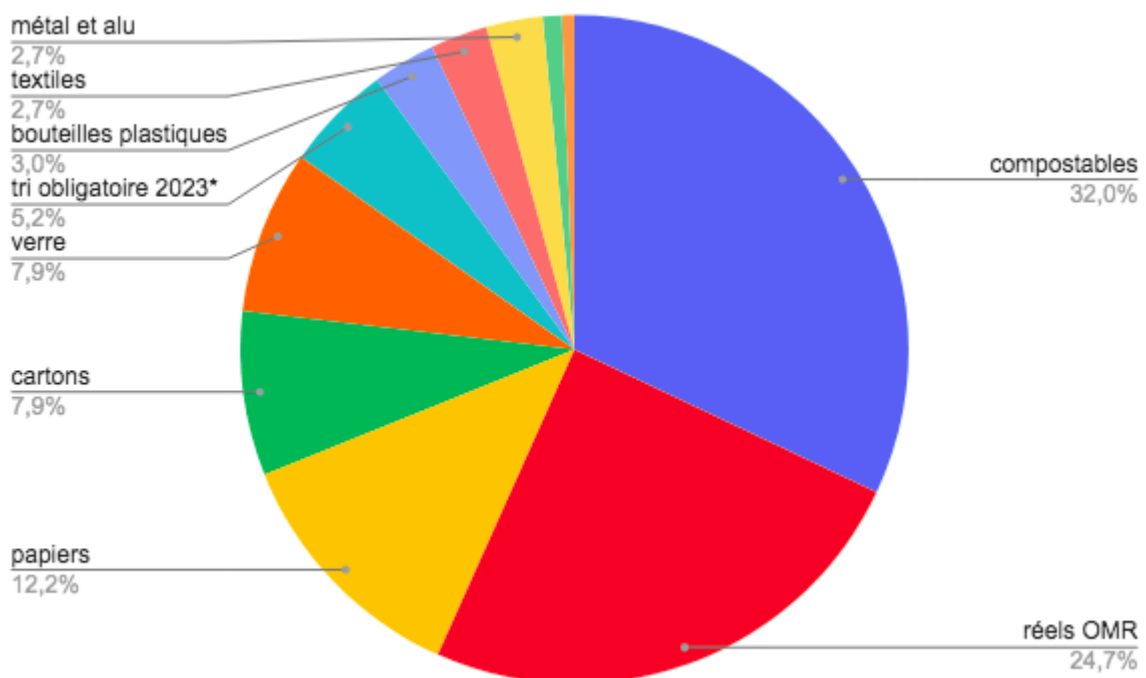
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Pascal Buchet

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Pauline Le Fur

3. Nom de la liste *

Fontenay avec vous

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

rassemblement de gauche

5. Ville *

Fontenay-aux-Roses

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre : Vérifier la gestions des déchets/matière première créée des chantiers

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☒ Autre :
toutes pratiques qui permettront d'atteindre le zéro déchet (sensibilisations et actions vers une nouvelle consommation)

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☒	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☒	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☒	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☐ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Difficile de vous donner une réponse claire et précise sans avoir les dossiers en main sur des sujets aussi complexes. De plus, il est dommage de ne pas laisser la place à la justification de nos réponses. Par exemple, nous ne sommes pas pour la tarification incitative car elle est socialement injuste. Mais nous pouvons l'envisager si elle devient nécessaire pour réduire drastiquement nos déchets après un échec des politiques de sensibilisation.

Merci à vous pour votre travail pour notre futur à tous !
.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

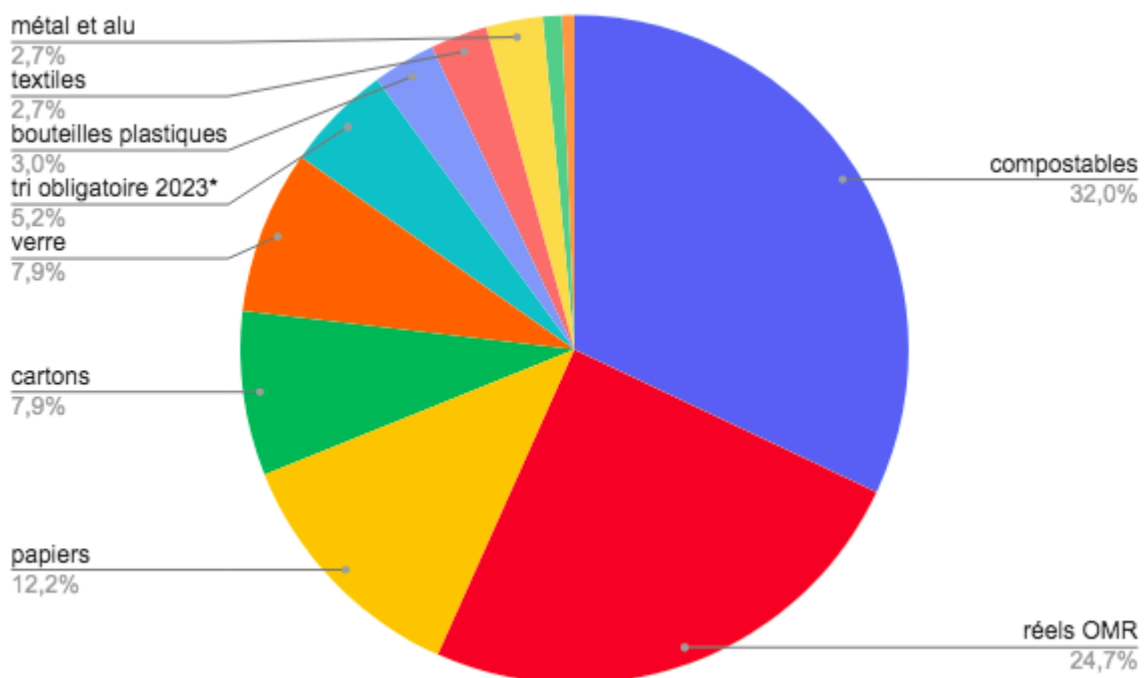
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

BAILLET Marie- Christine

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Baillet Marie-Christine

3. Nom de la liste *

Choisir Asnières

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

EELV PS PRG

5. Ville *

Asnières sur Seine

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☐ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☐ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☐ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☐ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

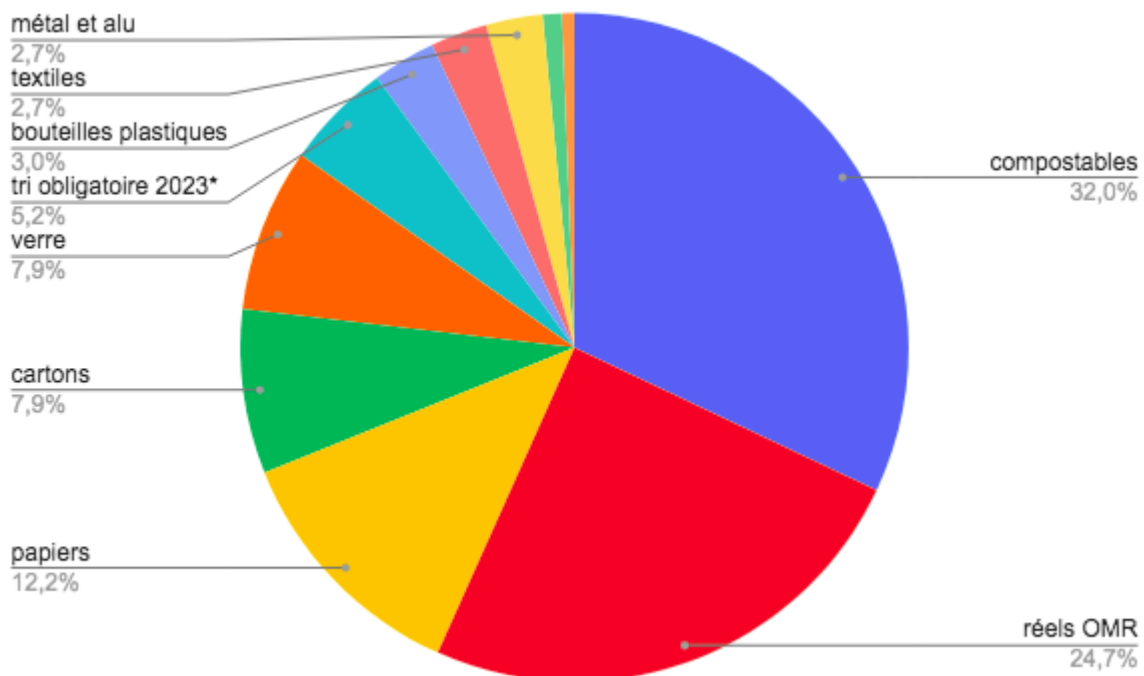
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Hanotin Mathieu

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Monnet Laurent

3. Nom de la liste *

Notre Saint-Denis

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Parti Socialiste - Génération.s - Allons Enfants - Parti Animaliste

5. Ville *

Saint-Denis

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
Déploiement sur l'espace public de machine de récupération de contenants de boissons

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☒ Autre :
Déploiement sur l'espace public de machine de récupération de contenants de boissons

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☒ Autre : Enlèvement des encombrants à la demande

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☒	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☒	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☒	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

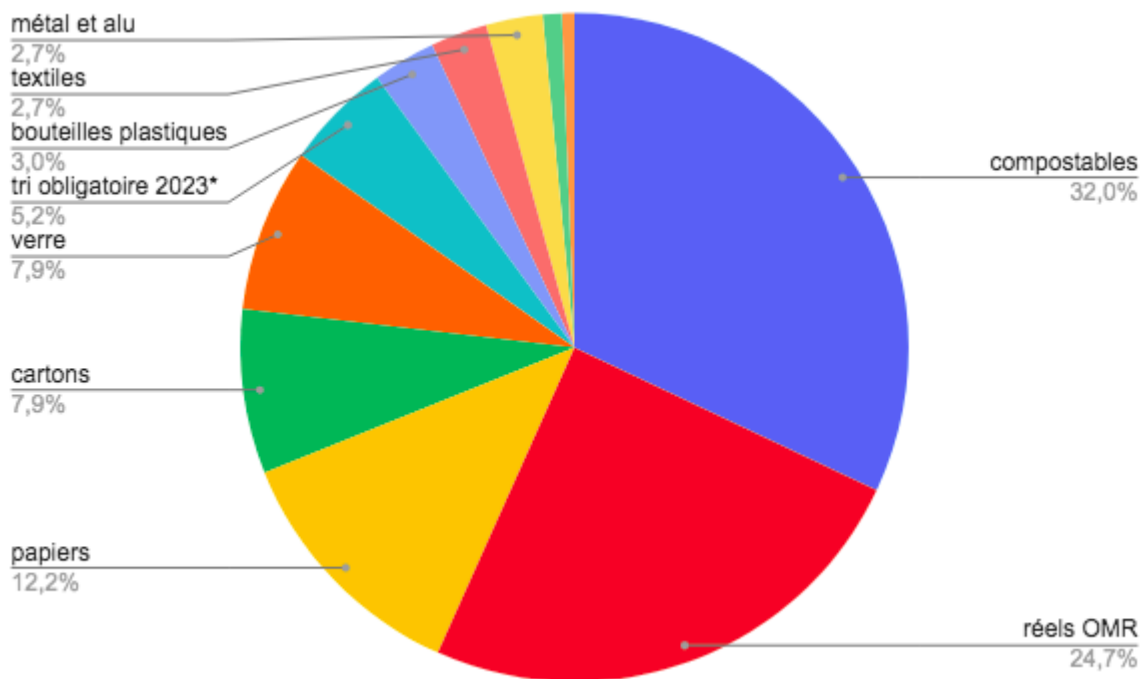
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Caroline Campos Bretillon

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Matthieu Petiteville

3. Nom de la liste *

Charenton Passionnement

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Sans étiquette

5. Ville *

Charenton-Le-Pont

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☐ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☒ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Tarification incitative	☐	☐	☒	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☒	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☒☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☐ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☒ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

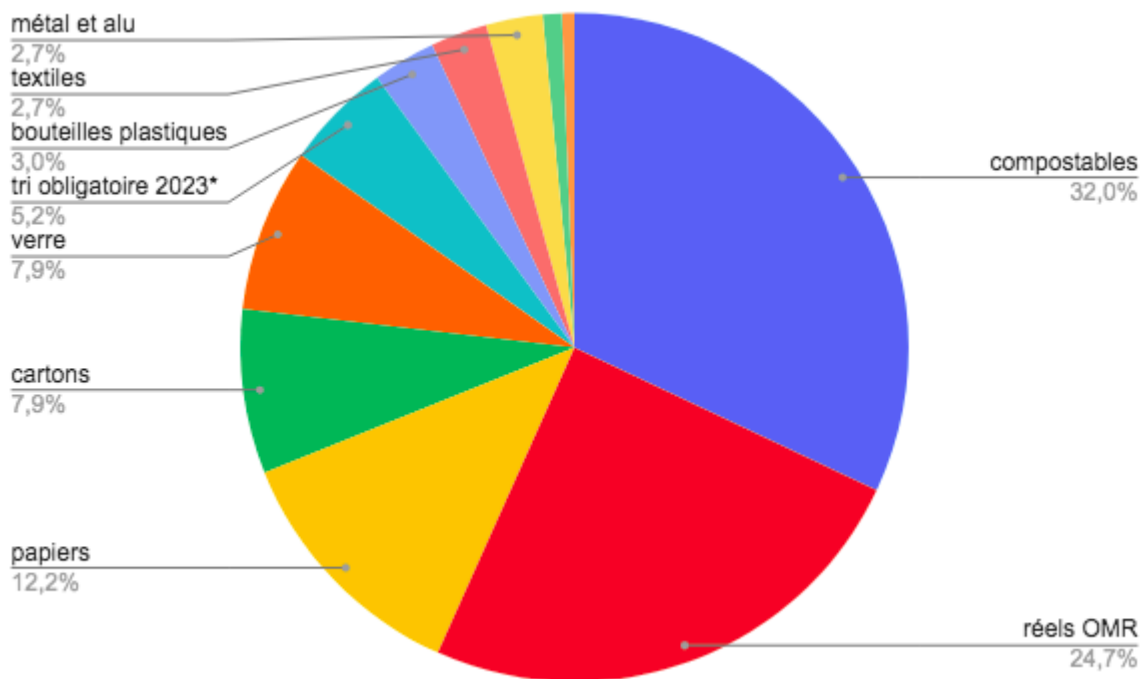
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

MARTINS PEREIRA Joao

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

MARTINS PEREIRA Joao

3. Nom de la liste *

Charenton pour tou.te.s!

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Parti Socialiste, Génération.s, Parti Communiste Français, Gauche Républicaine et Socialiste, Place Publique, MRC, Sauvons l'Europe

5. Ville *

Charenton-le-Pont

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☒	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☒	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☒	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☒☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

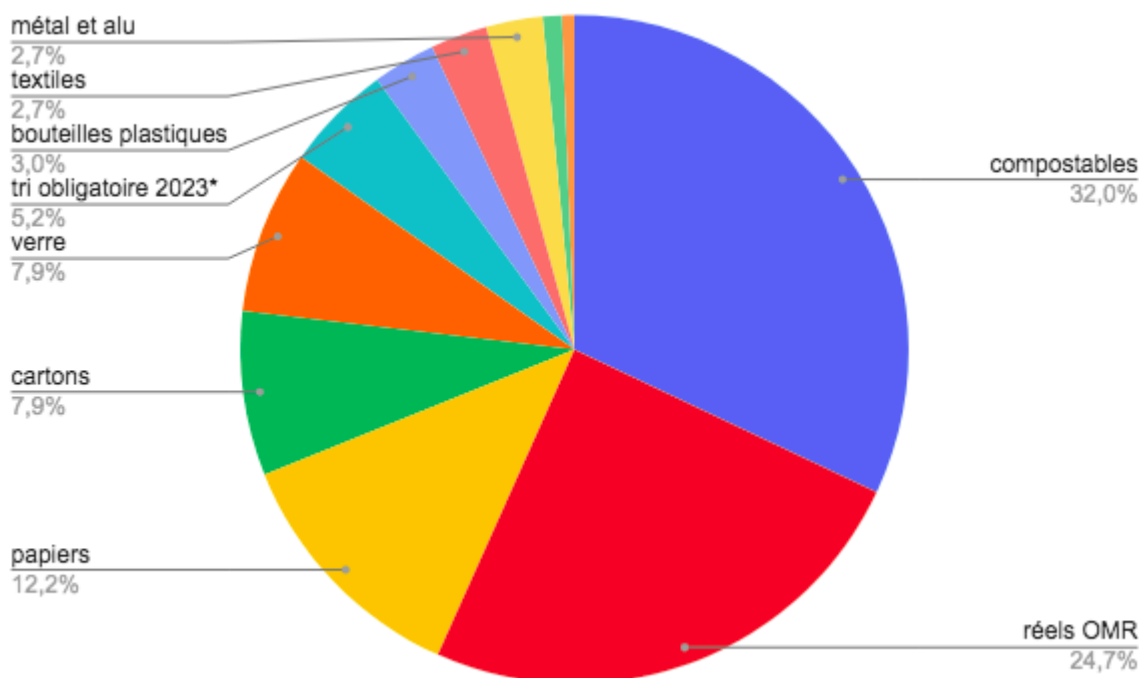
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Nicolas Claude

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Nicolas Claude

3. Nom de la liste *

Saint-Maurice en commun

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Pcf FI EELV nouvelle donne Génération.s Ensemble !

5. Ville *

Saint-Maurice

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☐ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☐ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Tarification incitative	☐	☐	☒	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☒	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☒	☐	☐
Actions de	☐	☐	☒	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Je ne me suis pas positionné sur la tarification incitative. En effet je suis d'accord sur le principe, tout à la fois écologique et social , « plus tu trie moins ça te coûte », avec le passage au principe de la redevance plus juste que la taxe , mais j'ai des interrogations sur sa faisabilité en milieu urbain dense , il faudrait approfondir cette question ?

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

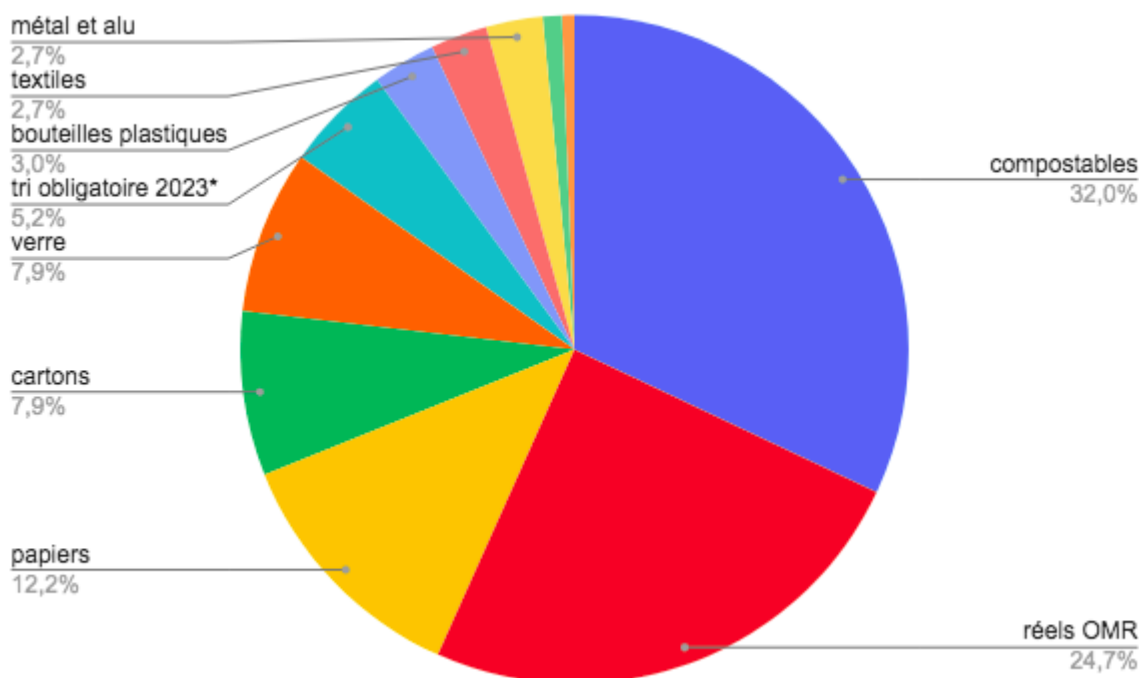
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Perez Karina

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Perez Karina

3. Nom de la liste *

L'écologie pour Paris 17 avec David Belliard

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

EELV

5. Ville *

Paris 17

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
Prévention des dépôts sauvages par des actions de nettoyage collectifs, des actions de prévention, zones de tri, bricothèques etc ... Permettre les dépôts gratuits en centre de tri et valorisation pour les petits artisans et les TPE de BTP en parallèle de contrôles accrus sur les dépôts sauvages et d'une meilleure verbalisation en recrutant plus d'agents. Il faut aussi favoriser dans les conseils de quartier des comités citoyens propreté pour favoriser le développement de rues zéro déchet et globalement favoriser les initiatives à l'échelle des quartiers. Les REP doivent participer aux financements des actions de prévention et de réemploi d'une manière plus juste et active. L'ESS avec les ressourceries et recycleries doivent permettre avec des unités mobiles et le développement de micro-structures le maillage du territoire.

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☒ Autre : Méthanisation après collecte séparée

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☒ Autre : Les REP doivent améliorer leur efficacité et les élus doivent y veiller

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☒ Autre :
Ressourceries mobiles accolées aux dispositifs de tri mobile / A Paris la collecte des encombrants est quotidienne, simple, rapide pourtant 50% des encombrants sont des dépôts sauvages. La prévention est indispensable !
.....

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☒	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☒ Autre : Mieux implanter l'association dans l'Ouest parisien ;-)

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Merci à vous !

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

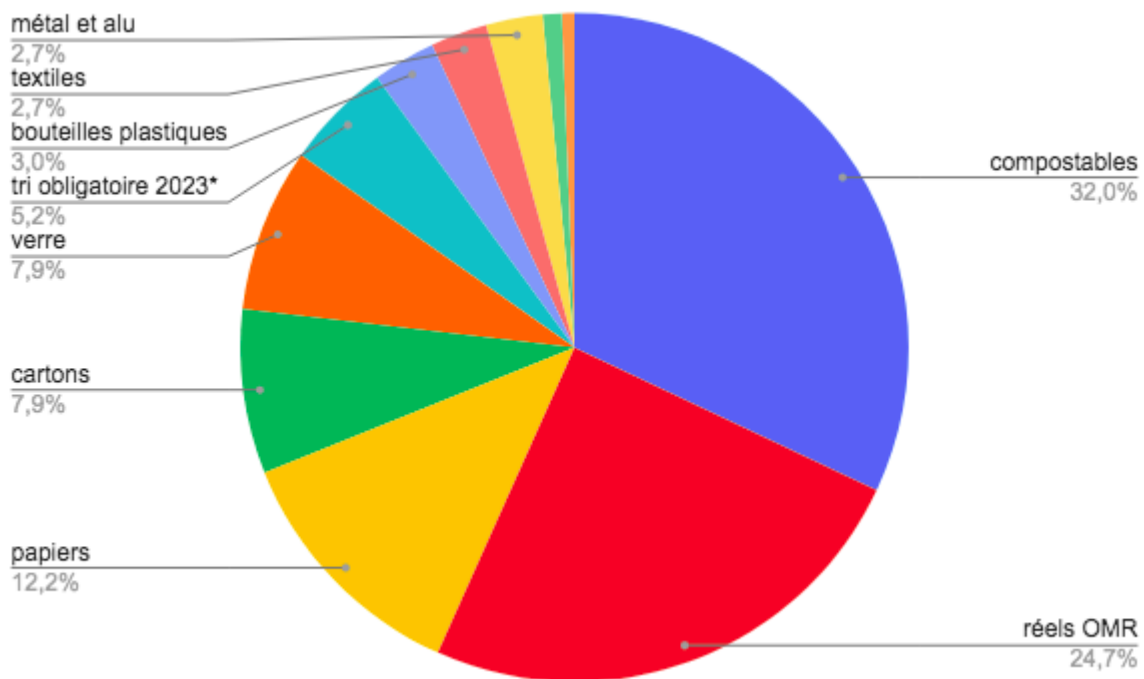
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Olivier RAJZMAN

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Olivier ROUQUETTE

3. Nom de la liste *

DEMAIN MALAKOFF

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

citoyens + LREM

5. Ville *

MALAKOFF

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
encouragement du don et du prêt, au niveau des habitants, des entreprises,

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☒	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☒	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☒
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

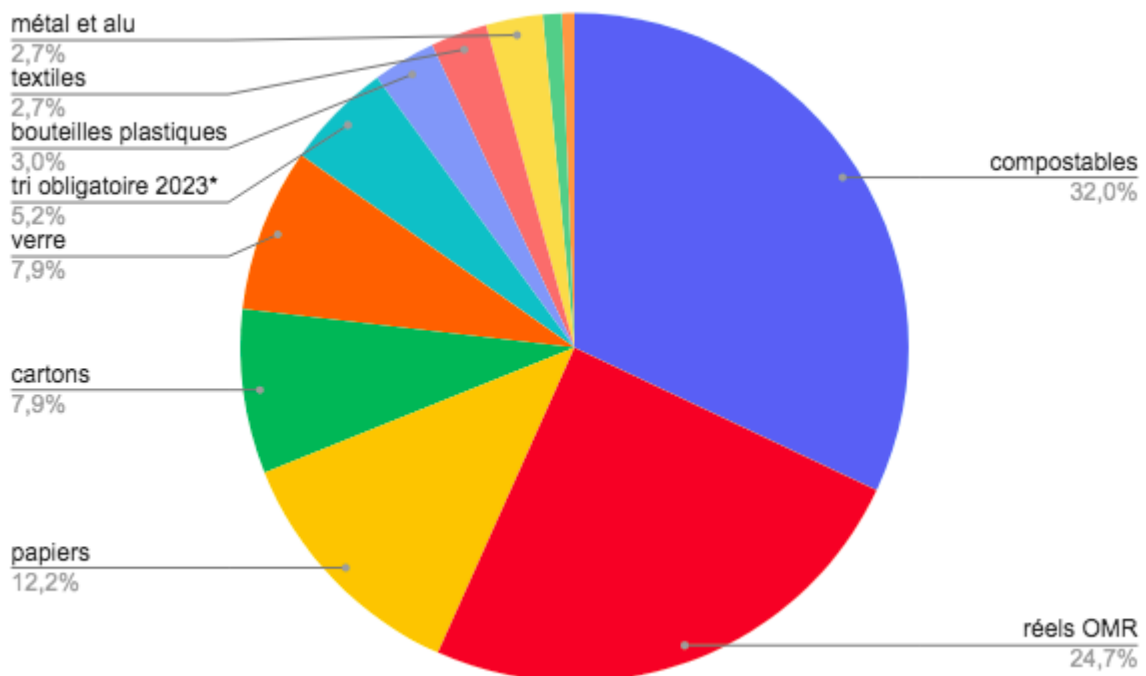
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Rudolph Granier

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Rudolph Granier

3. Nom de la liste *

Engagés pour changer Paris, Avec Rachida Dati

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Les Républicains - Nouveau Centre

5. Ville *

75018

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☒ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☐ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☐ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☒ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☒ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☐ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☒	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☒	☐	☐
Tarification incitative	☐	☒	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☒	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☒	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☒	☐	☐
Actions de	☐	☒	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

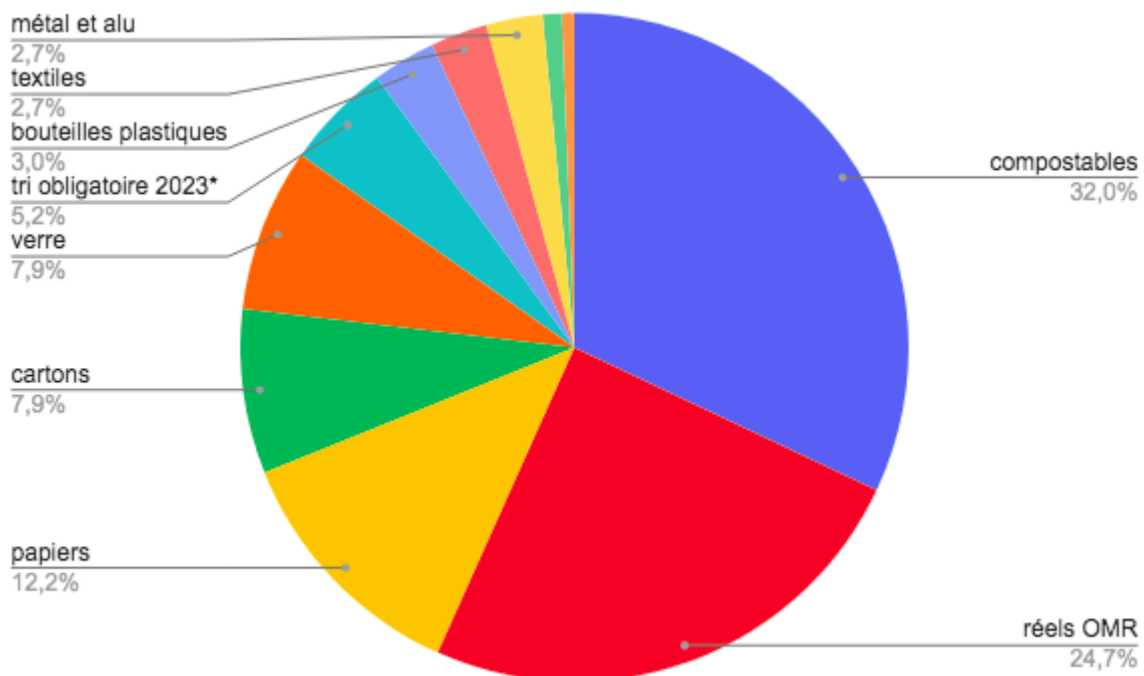
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

KARROUMI Sofienne

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Pierre-Yves NAULEAU

3. Nom de la liste *

L'Alternative Citoyenne

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Gauche Républicaine et socialiste, Les radicaux de Gauche, GDS, Générations

5. Ville *

Aubervilliers

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☒	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☒	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☒
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☒☐☐☒☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☒☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

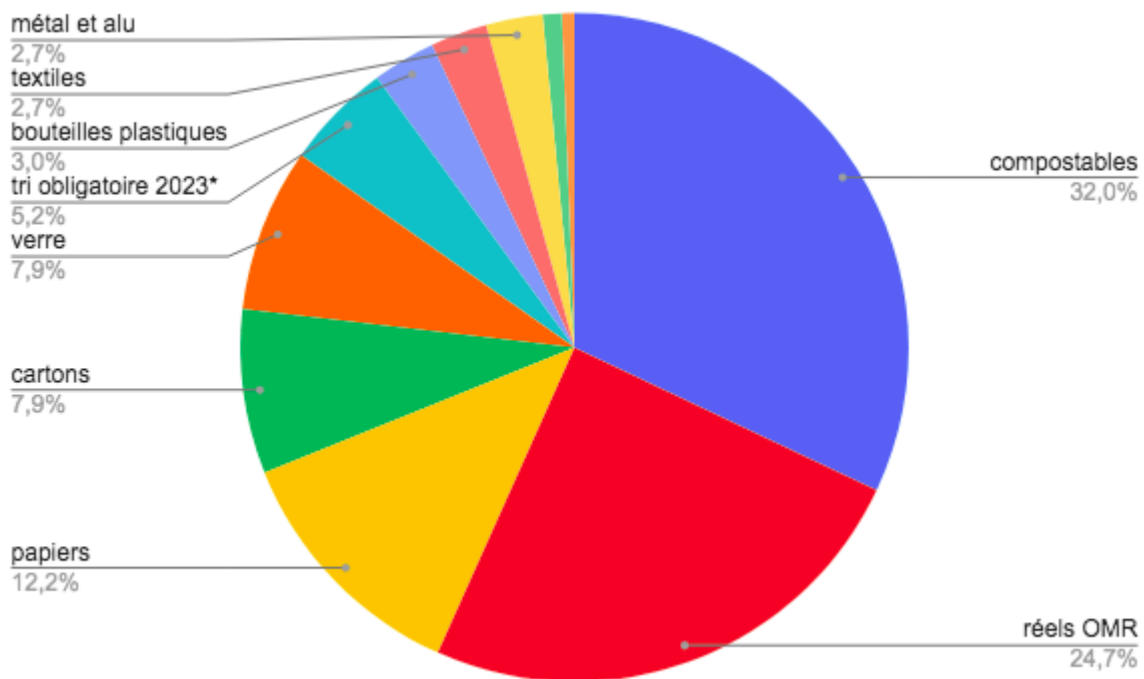
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Bouillaud Sébastien

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Bouillaud Sébastien

3. Nom de la liste *

Ivry Autrement

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Les Républicains et le Modem

5. Ville *

Ivry-sur-Seine

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☒ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☒ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☐ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☒	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☒	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☒	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☒	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☐☒☐☐☒☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

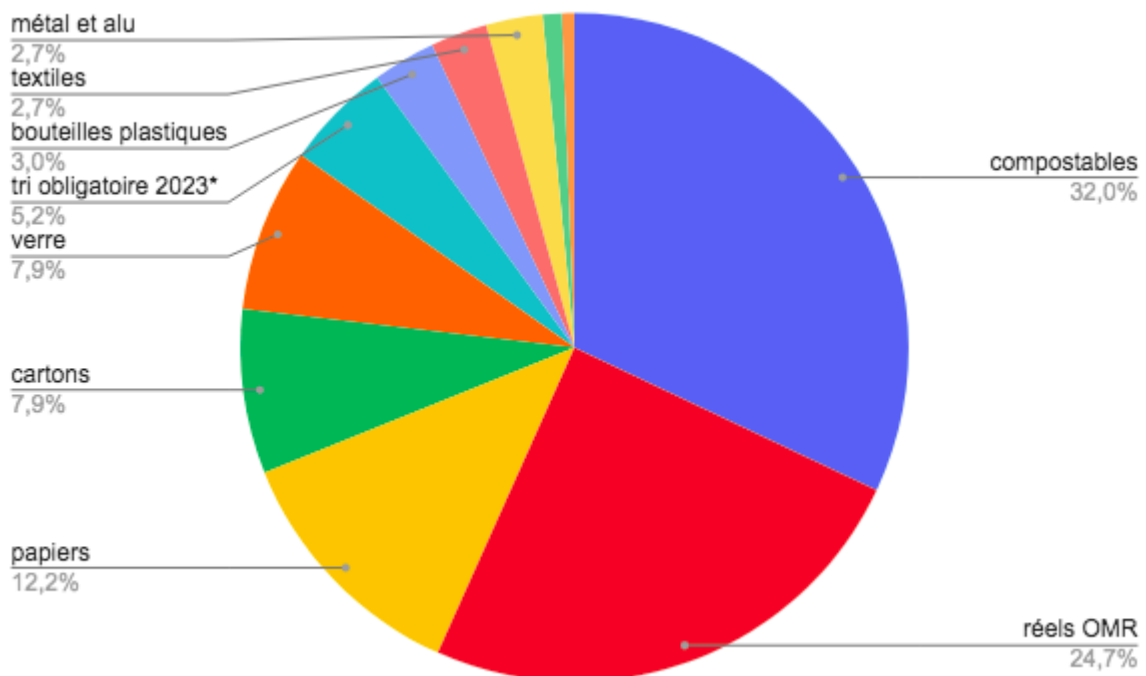
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

HENRY Pierre

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

GAUDIN-HAMAMA Hadrien

3. Nom de la liste *

Nouveau Paris 10

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Nouveau Paris de Cédric Villani, PRG

5. Ville *

Paris 10

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
mise en place de déchèteries mobiles sur barges ; -sensibilisation des commerçants au don ou à la revente des invendus dans le cadre de la loi économie circulaire

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☒ Autre :
-lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (écoles, EHPAD, etc.) -Sensibilisation des commerçants (et des particuliers) au don ou à la revente des invendus -Soutien aux initiatives de l'économie sociale et solidaire du type moissons solidaire, NousZeroGaspi, cantines solidaires utilisant les invendus, -soutien aux toilettes sèches (parisette), ...

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☒ Autre :
 - Le 10ème arrondissement situé au centre de Paris requiert le développement d'un lieu de valorisation des déchets tels qu'une ressourcerie, qui n'existe pas aujourd'hui dans l'arrondissement -Quant aux déchets qui ne peuvent être valorisés, nous promouvons une augmentation de la fréquence de passage des déchetteries mobiles

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Tarification incitative	☐	☒	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☒	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☒	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☒	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☒☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☐ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☒ Autre :

La liste le Nouveau Paris 10 a prévu de rencontrer le collectif 3R début mars 2020

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Les réponses à ce questionnaires sont subordonnées à celles fournies par Isabelle Saporta, porte-parole de Cédric Villani sur les questions d'écologie, qui s'est exprimée le 22 février 2020 devant le collectif 3R.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

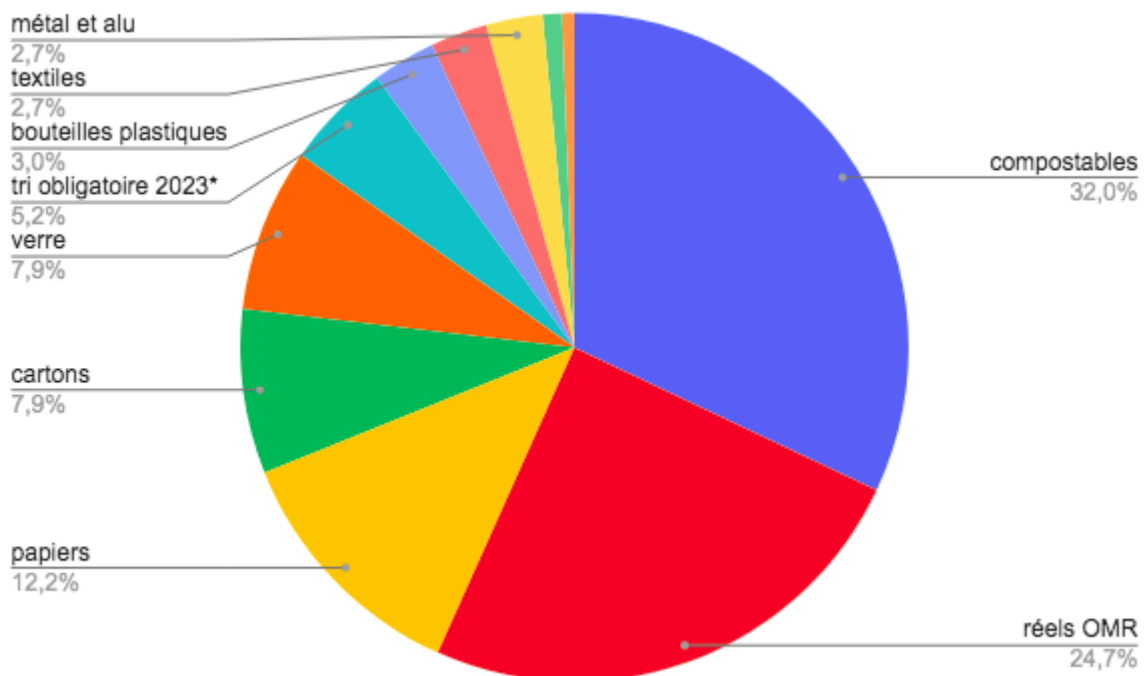
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

SOBHI KAMALE

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Henry BAQUE

3. Nom de la liste *

VITRY C EST VOUS

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

LaREM - PRG - Modem - Agir

5. Ville *

VITRY SUR SEINE

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☐ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☐ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☐ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☒	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☒	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

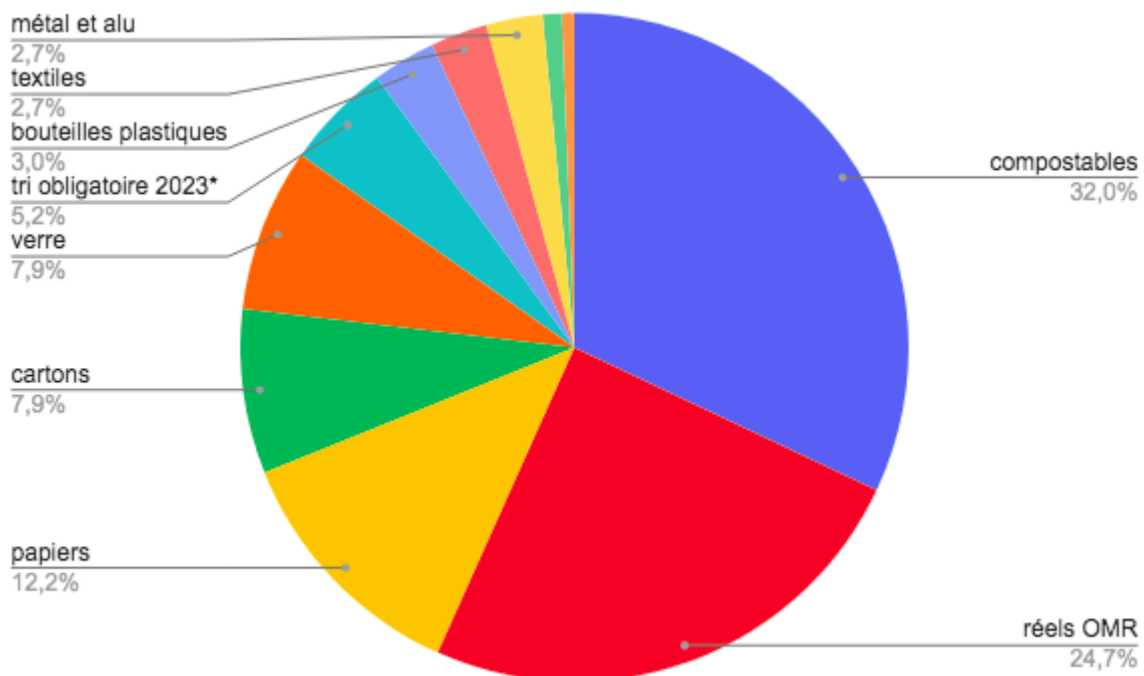
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

SOBHI KAMALE

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Henry BAQUE

3. Nom de la liste *

VITRY C EST VOUS

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

LaREM - PRG - Modem - Agir

5. Ville *

VITRY SUR SEINE

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☐ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☐ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☐ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☒	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☒	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

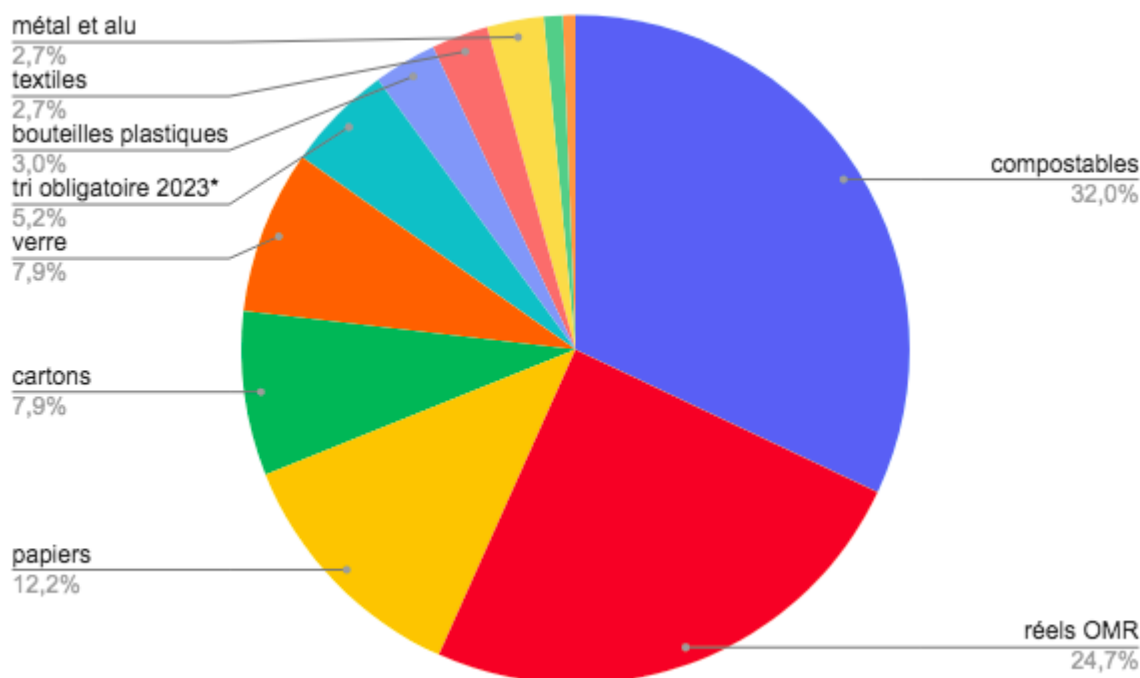
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Bahloul Madeleine

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Bahloul Madeleine

3. Nom de la liste *

Un Autre Clamart

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

LFI - PCF - NPA - PG - Gilets jaunes

5. Ville *

Clamart

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Tarification incitative	☐	☐	☒	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☒	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

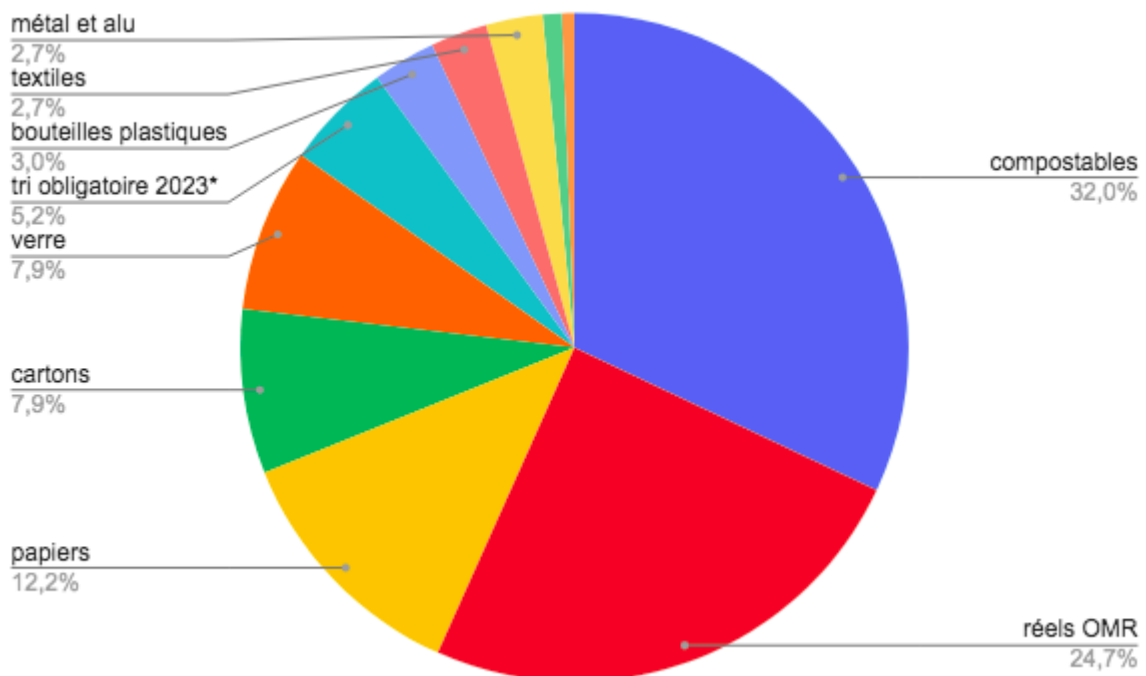
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Qnouch Raphael

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Qnouch Rpahael

3. Nom de la liste *

Décidons Paris 13eme

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

France Insoumise, Mouvement Ecolo, Revolution Ecologique pour le Vivant, Pour une Ecologie Populaire et Sociale

5. Ville *

Paris

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☒
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☒	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☒	☐
Actions de	☐	☐	☐	☒	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

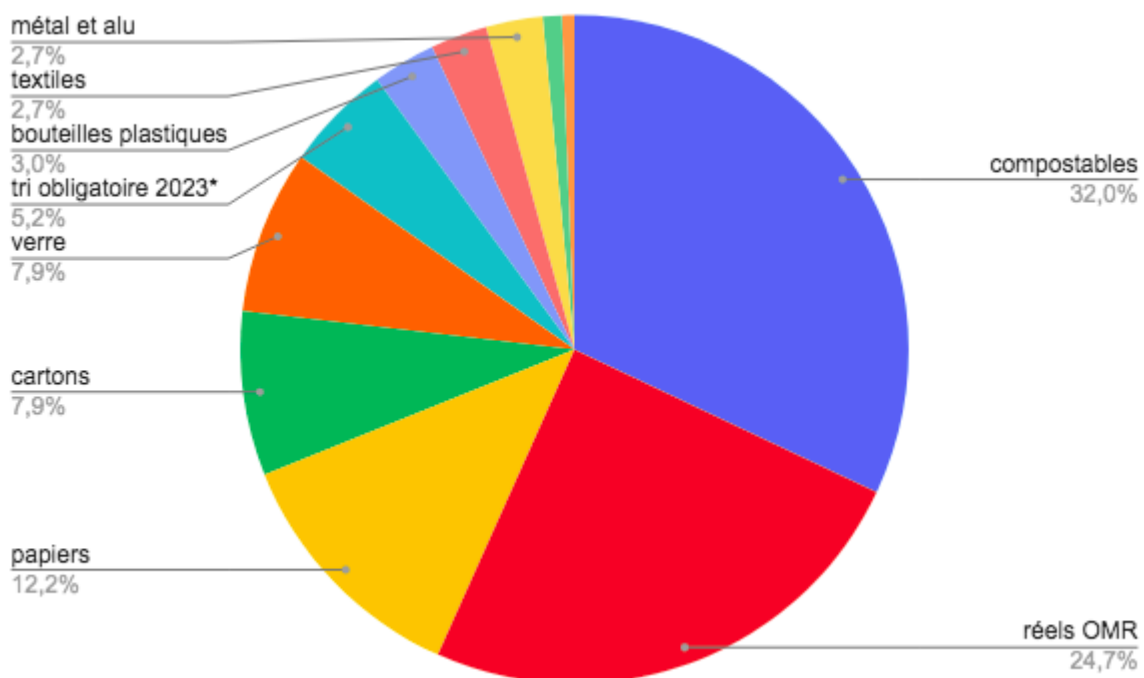
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Amir Ben Merzoug

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Amir Ben Merzoug

3. Nom de la liste *

Le nouveau Paris 13

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

La liste est indépendante

5. Ville *

13ème arrondissement de Paris

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☒ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
Notre liste fait partie de celle du Nouveau Paris dont la tête de liste est Cédric Villani. Le Nouveau Paris prévoit dans son programme un plan très ambitieux de traitement des déchets. Il a été notamment construit après consultation des acteurs comme Zero waste France. Ce programme est consultable en ligne: <https://www.cedricvillani.paris/villani-ecologie-paris-programme/>

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☒ Autre :

Nous voulons réduire fortement réduire le fort taux d'incinération des déchets des parisiens afin de nous engager faire une Ville Zéro déchet. Nous développerons ainsi le tri à la source, la collecte séparée des biodéchets et expérimenterons la tarification incitative. Nous faciliterons également l'installation de magasins 100% vrac ainsi que de recycleries et de repairs café afin de favoriser le recyclage et la réutilisation dans Paris.

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☒ Autre :
L'expérimentation de la tarification incitative pour baisser le volume des déchets parisiens, l'instauration du tri des biodéchets et favoriser le compostage, le recyclage et la réutilisation à travers un soutien fort aux acteurs de l'économie circulaire

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☒ Autre :
Soutien accru à l'ouverture de recycleries et de repairs cafés, lutte contre l'obsolescence programmée

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☒	☐	☐	☐
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☒	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☒	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☐ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Vous trouverez nos engagements pour le 13ème arrondissement :

<https://www.cedricvillani.paris/wp-content/uploads/2020/03/Programme-Paris-13.pdf>

Et vous pouvez également consulter les engagements de Cédric Villani en matière de gestion des déchets et d'écologie : <https://www.cedricvillani.paris/villani-ecologie-paris-programme/>

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

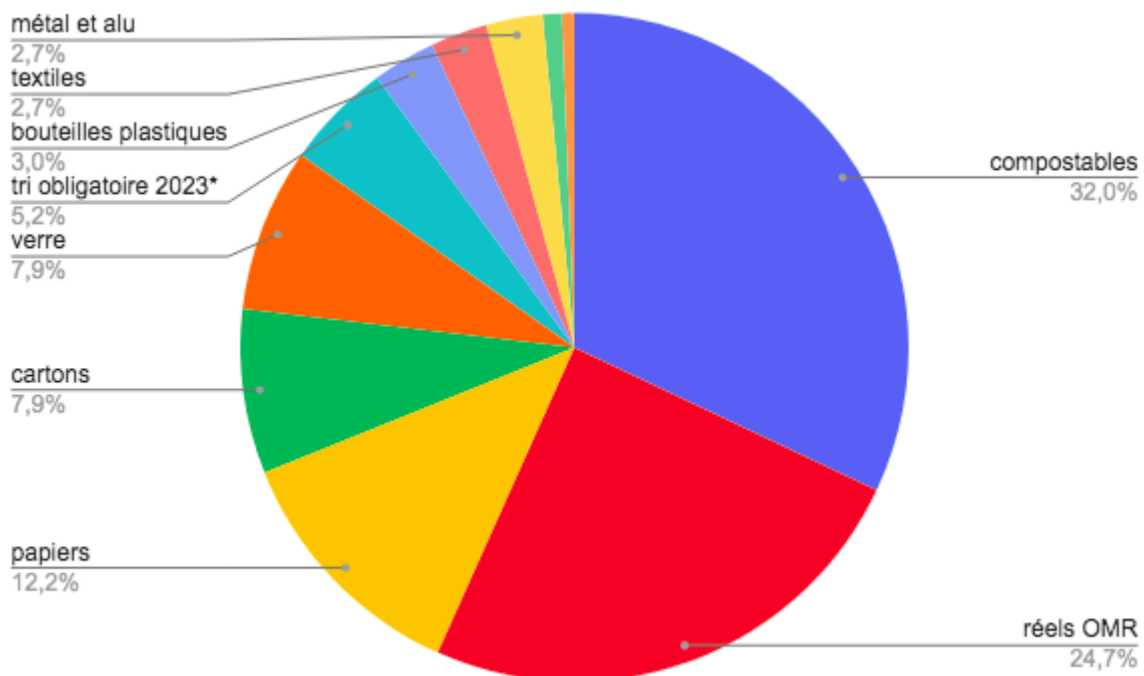
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Mbanza David

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Mbanza David

3. Nom de la liste *

Le Nouveau Souffle

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

EELV, PS, PC, Ensemble !

5. Ville *

Bois-Colombes

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☒	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☒	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☒	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

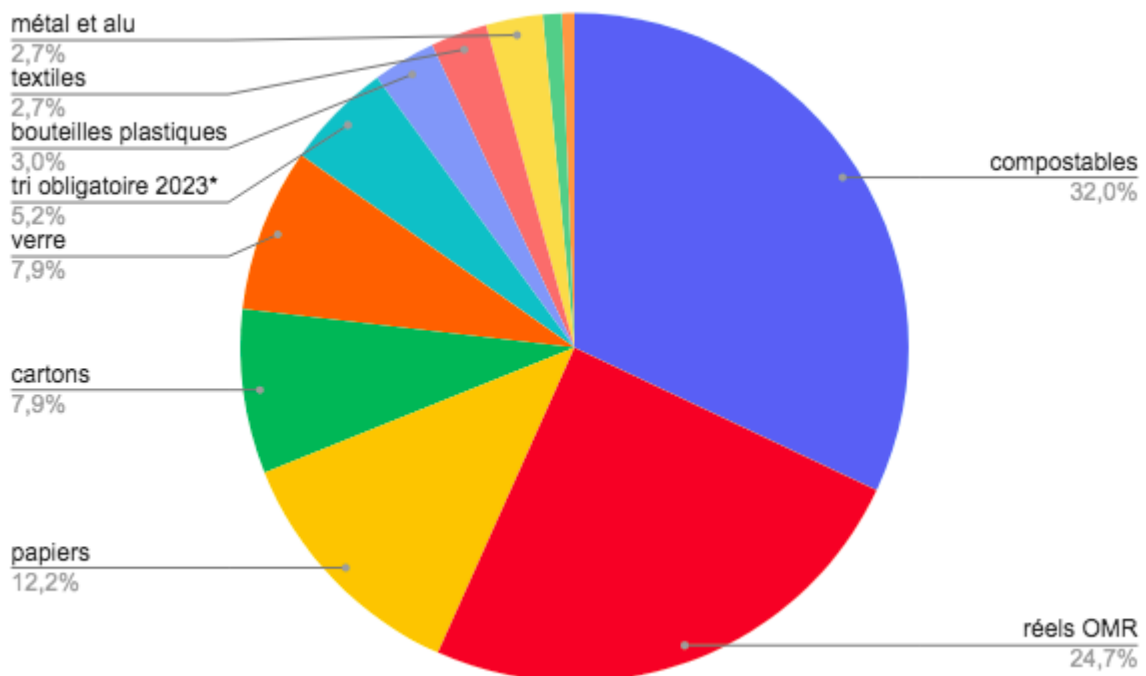
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Uddin Alison

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Uddin Alison

3. Nom de la liste *

Réinventons Charenton

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Aucun

5. Ville *

Charenton-le-Pont

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☒	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☒	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

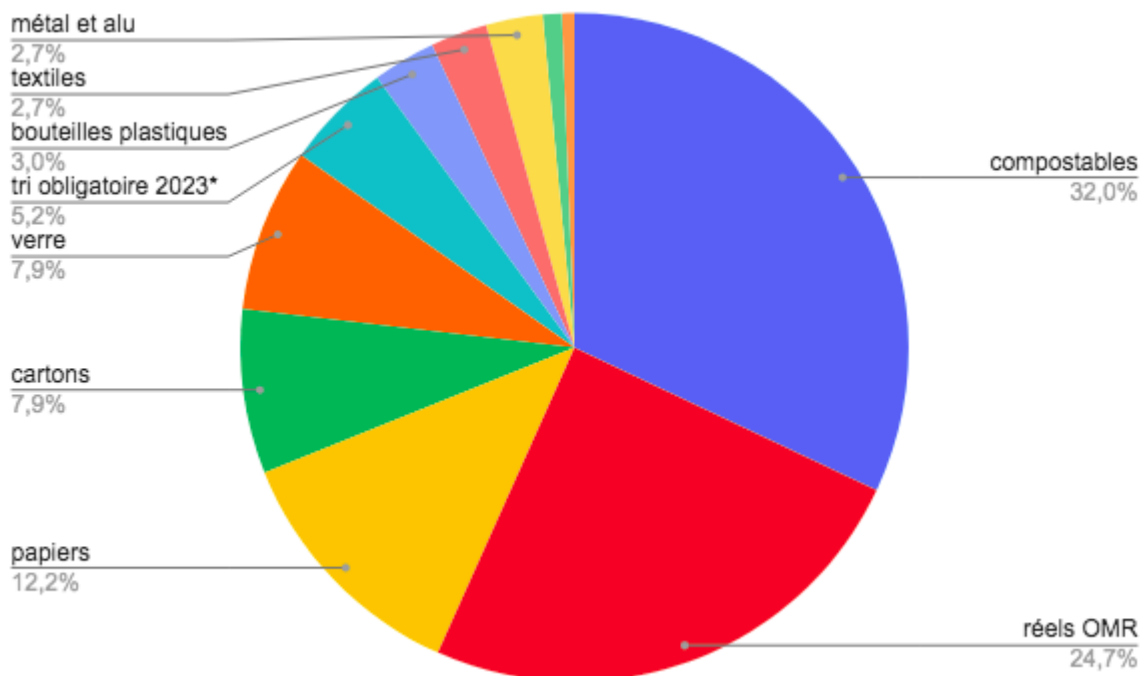
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Conti, Fabiola

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Evain, Charles

3. Nom de la liste *

Volt Paris : Un Paris pour l'Europe

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Volt France

5. Ville *

Paris

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☒ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☒	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☒	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☒	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

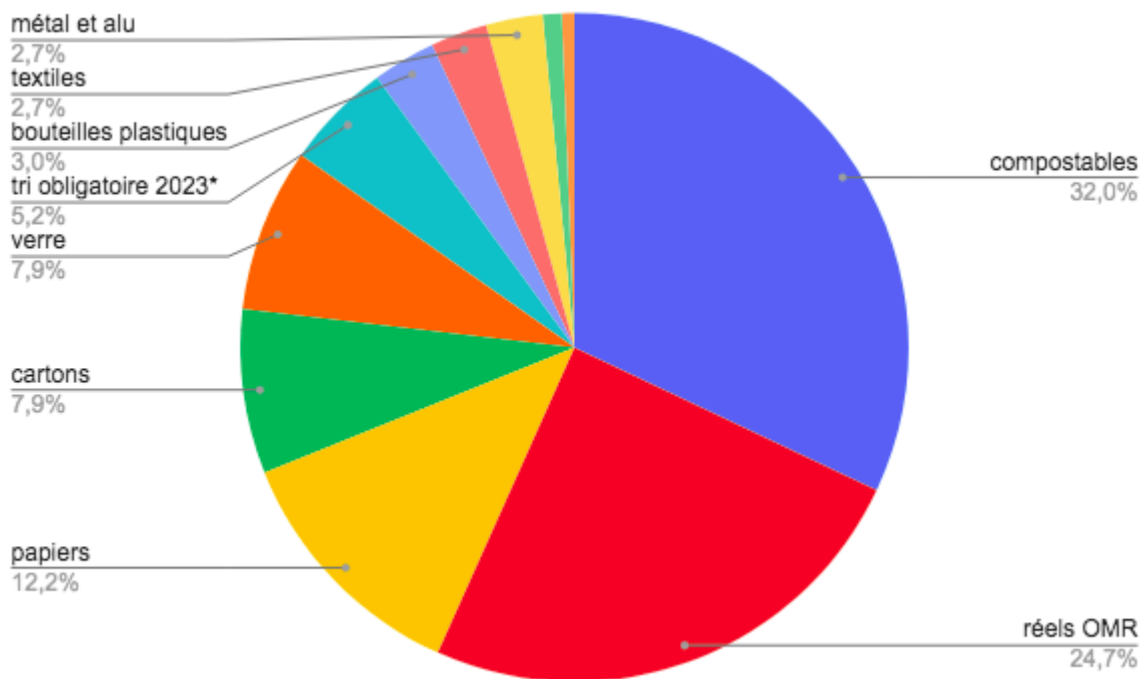
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Hakim Kadri

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Hakim Kadri

3. Nom de la liste *

Bondy autrement

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Aucun

5. Ville *

Bondy

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☐ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☐ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☐ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☒	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

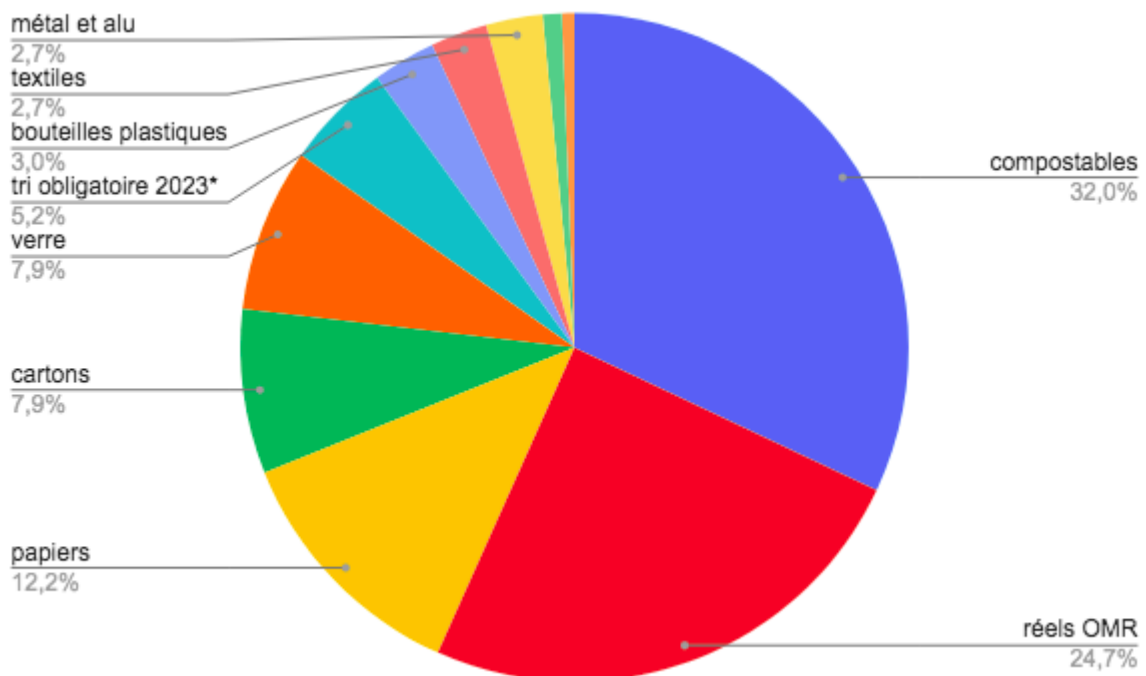
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Myriam PETIT

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Myriam PETIT

3. Nom de la liste *

Mieux Vivre à Bois-Colombes pour une ville en transition

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Génération Écologie

5. Ville *

Bois-Colombes

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☒	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☒	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☒	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

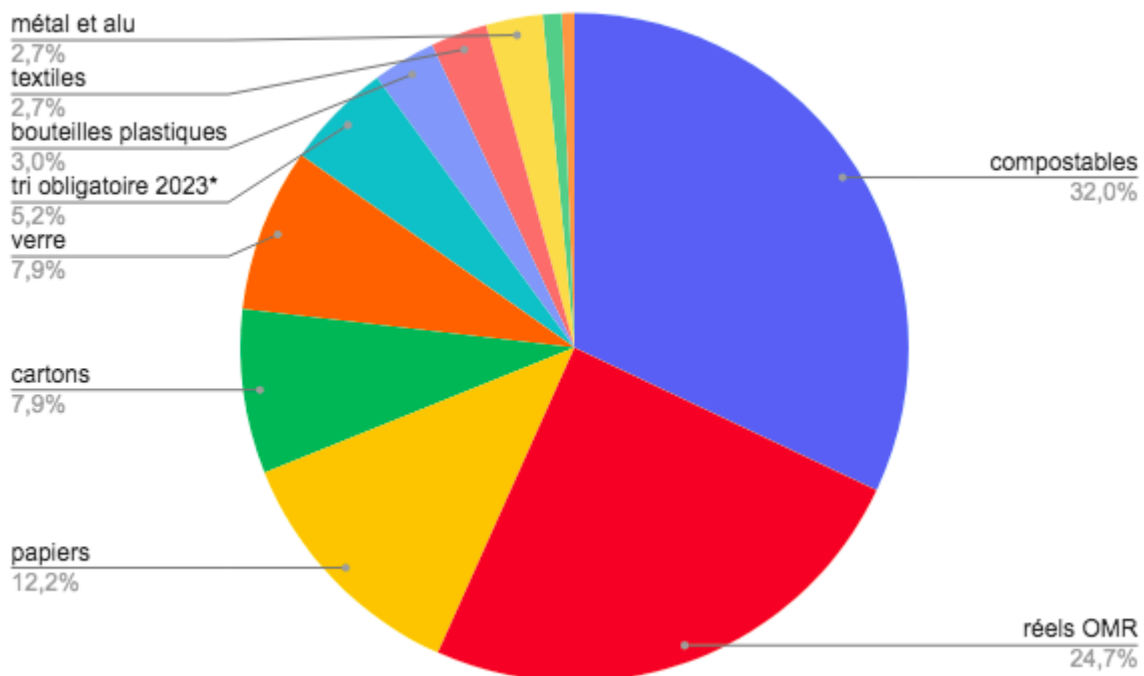
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Abomangoli Nadège

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Abomangoli Nadège

3. Nom de la liste *

Pantin en commun : Ecologie - Solidarité - Démocratie

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

La France insoumise, PCF, Génération.s, Vert Pantin

5. Ville *

Pantin

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☒	☐	☐
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☒
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

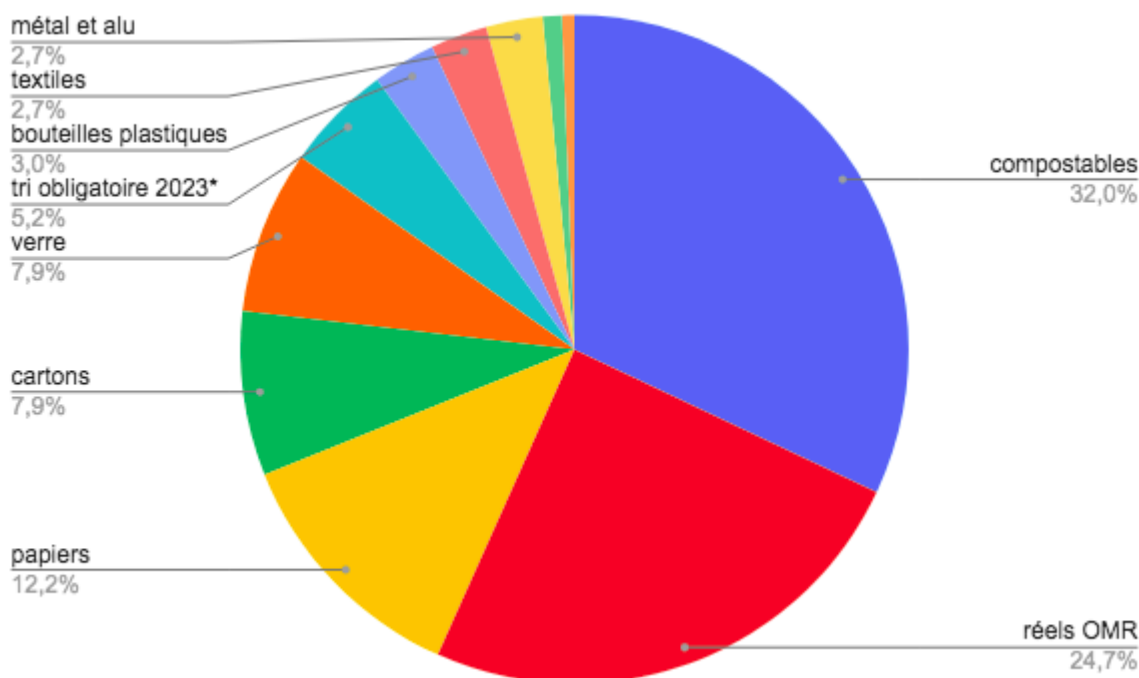
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Anne Deo

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Gianni Carrozza

3. Nom de la liste *

Ecologie Solidarité Noisy en commun

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Liste citoyenne (beaucoup de non encartés) soutenue pa EELV, FI, GenerationS, PRG

5. Ville *

Noisy-le-Sec

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
D'abord et avant tout : pousser Est Ensemble et le Syctom vers la Mise en place de la collecte séparée des biodéchets et la valorisation de cette matière

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☒ Autre :
Par Est Ensemble : Mise en place de la collecte séparée des biodéchets

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☒	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☒	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☒	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☒	☐	☐
Actions de	☐	☐	☒	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☒☐☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Notre référence reste le plan B'OM. IL faut inverser la logique actuelle qui consiste à culpabiliser les individus, ou dans le meilleur des cas à les inciter vers des comportements vertueux, et inciter la puissance publique à assumer ses responsabilités en donnant l'exemple.
.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

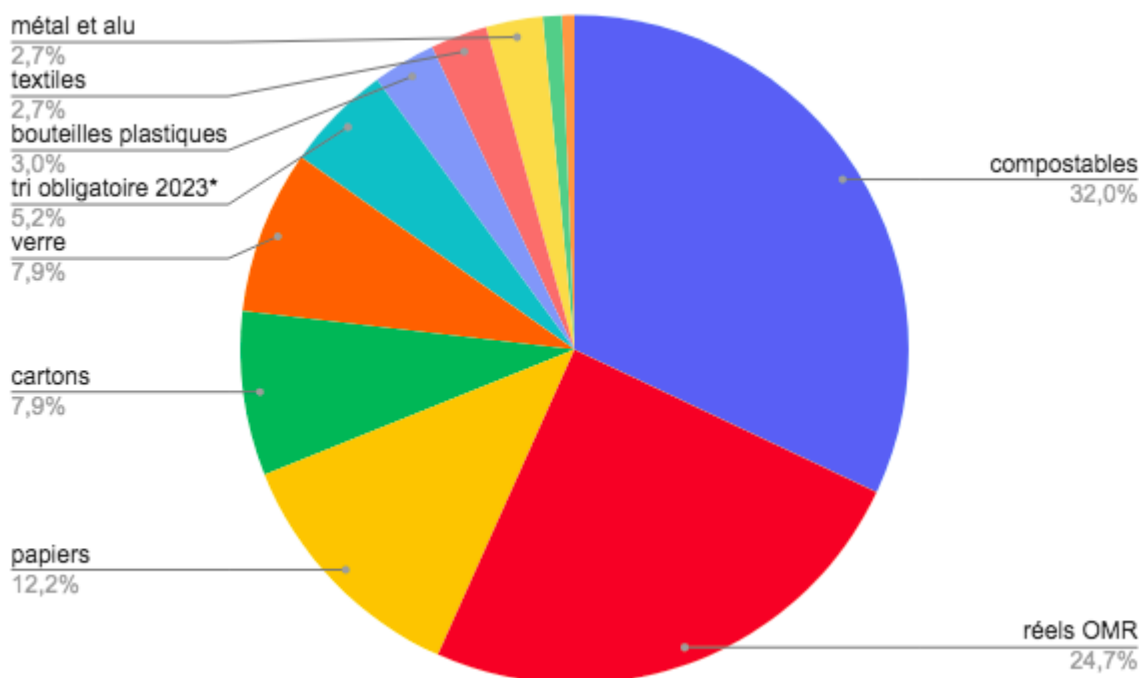
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Madjid CHALLAL

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Madjid CHALLAL

3. Nom de la liste *

En vert et pour tous

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

EELV, PS, Place Publique, Nouvelle Donne, Urgence écologie, Prg

5. Ville *

Epinay-sur-Seine

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☐ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☒ Autre : Le réemploiement par le développement de ressourceries

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☒	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☒	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

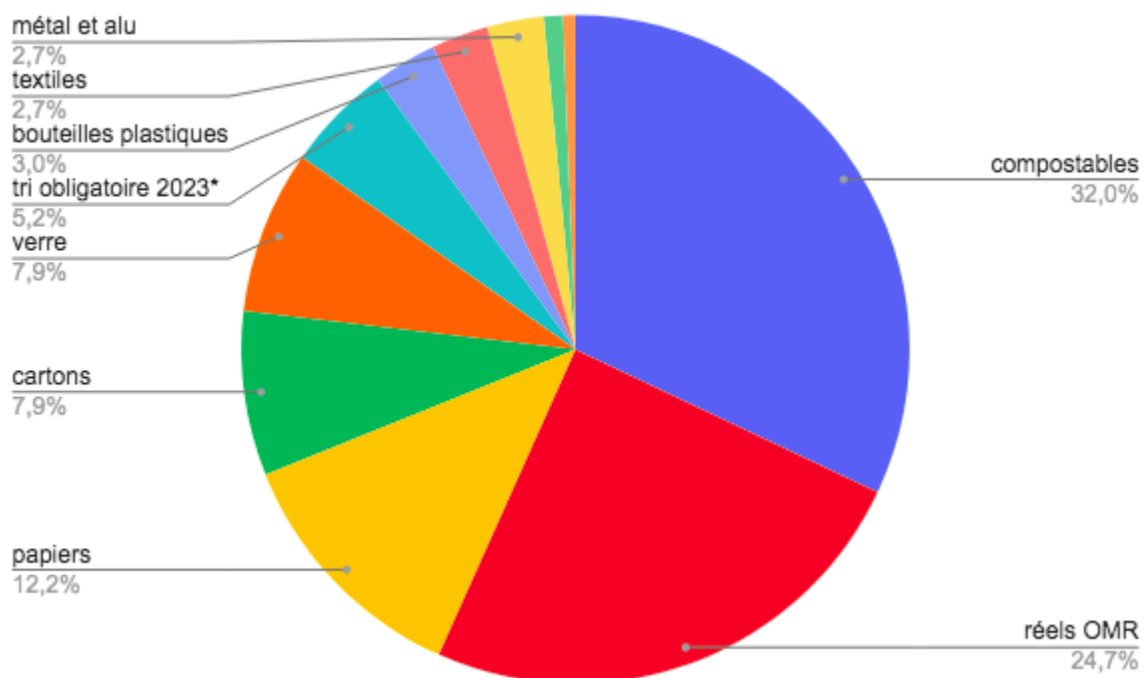
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

ENJALBERT Olivier

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

CLERIN Blandine

3. Nom de la liste *

Nous Sommes Pantin

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

aucun, liste citoyenne

5. Ville *

PANTIN

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Tarification incitative	☐	☐	☒	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☒	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☒	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

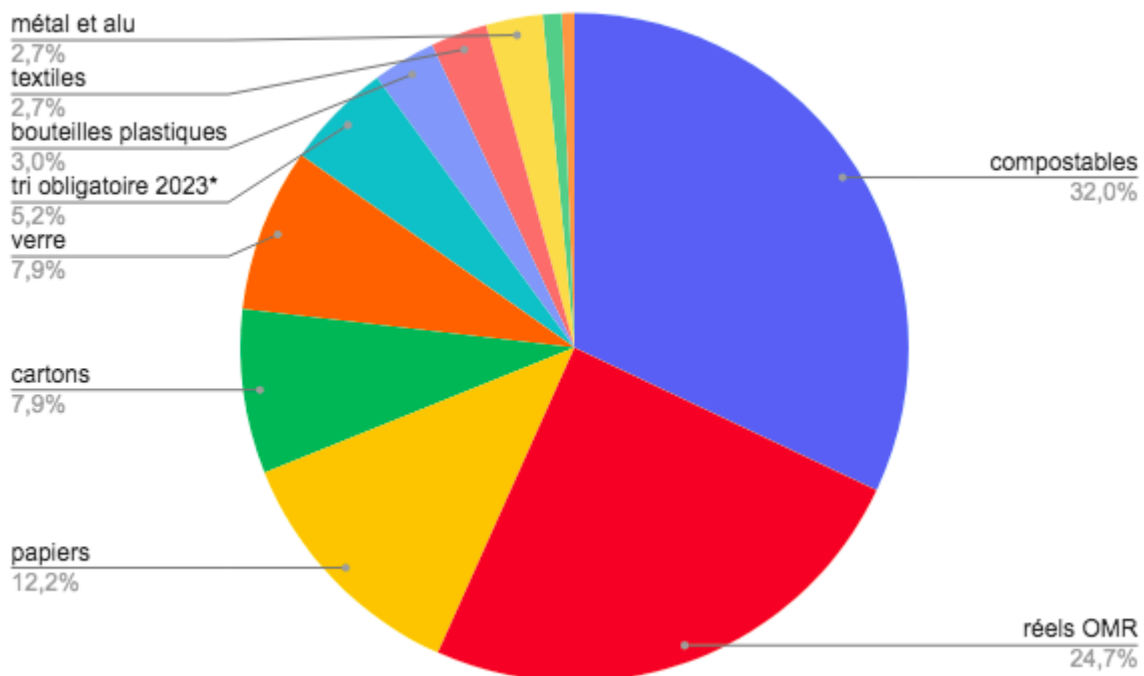
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Tauthui Stéphane

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Sylvestre Yasmine

3. Nom de la liste *

Malakoff Citoyen

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

MRSL, UDI, Agir, LR, Citoyens de gauche

5. Ville *

Malakoff

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☒ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☒ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☐ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☐ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☐ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☐ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☒ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☒ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☒	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☒	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☒	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☒	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☒	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☒	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☒	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☒	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

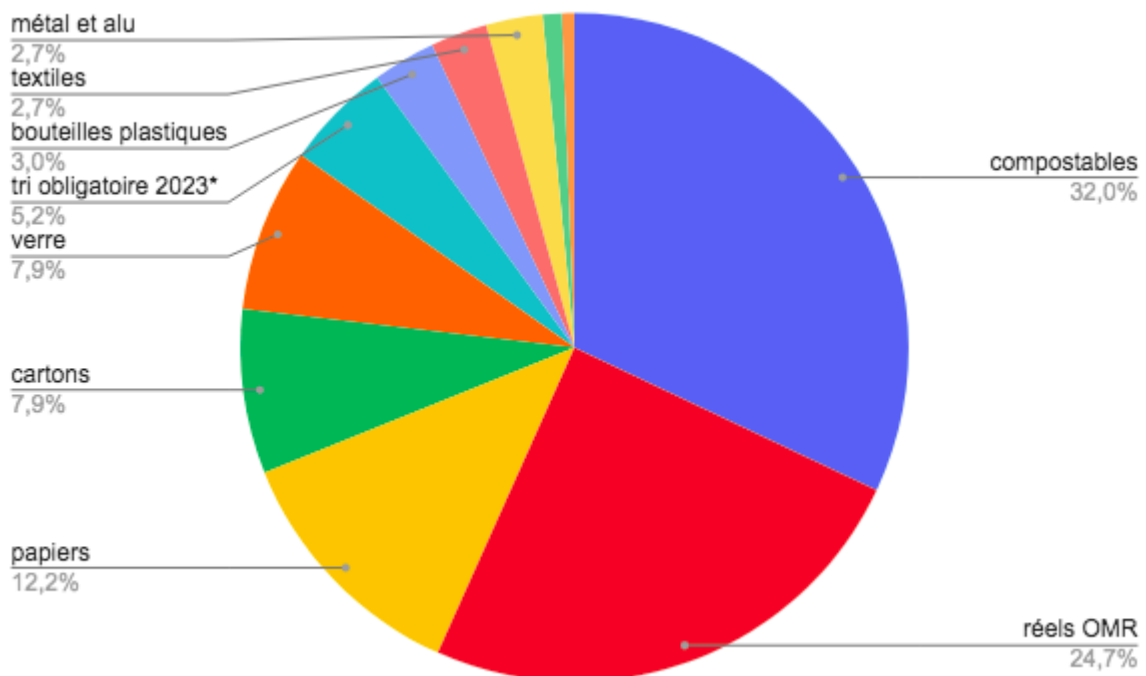
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Bertil FORT

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Bertil FORT

3. Nom de la liste *

Engagés pour changer Paris avec Rachida DATI

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Les Républicains

5. Ville *

Paris 10

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☐ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
J'étudierai la mise en place dans le 10ème de brigades de contrôleurs de tri (comme à Milan) et des incitations fiscales (comme à San Francisco). Pour l'accompagnement entrepreneurial, je souhaite créer le plus gros incubateur de startups du Nord Est de Paris au sein de la nouvelle Gare du Nord. Je souhaite que les startups incubées travaillent dans le domaine de la "smart city" / "ville intelligente".
.....

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☒ Autre :

Notre objectif est double : 1) produire le moins de biodéchets possible et 2) en composter le maximum. Cela permettra de diminuer les émissions de CO2 liées à la collecte et au traitement, et de diminuer les coûts qui y sont liés. Dans le 10ème, je mettrai donc en place 1) un plan de sensibilisation (écoles, espace public, syndicats...) et 2) je distribuerai gratuitement des composteurs dans les immeubles de l'arrondissement. Il y en aura également plusieurs qui seront installés dans l'espace public.

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☒	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☒	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☒	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☒☐☒☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐☒☐☐☒☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Sur le sujet de la reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry, je préfère avoir davantage d'informations avant de pouvoir me prononcer. Il est évident que nous devons produire moins de déchets, maximiser la masse de biodéchets à composter.

Mais je ne souhaiterais pas que si l'usine, cela génère des problèmes dans la chaîne traitement. Je préfère donc en savoir davantage avant de me prononcer sur ce sujet.

Par ailleurs, je souhaite pour la Ville de Paris, la mise en place de deux mesures qui me semblent importantes pour améliorer la gouvernance en matière de transition écologique :

1) La création d'un budget environnement (comme dans d'autres grandes villes, notamment Oslo) pour identifier et chiffrer précisément les sommes qui seront allouées aux mesures qui permettront de diminuer les émissions de CO2

2) La création d'un compteur écologique urbain (comme à Milan) qui permet, en toute transparence, de mesurer les émissions de CO2 économisées.

L'ensemble des mesures permettant de diminuer les déchets collectés et traités permettent de diminuer les émissions de CO2 qui sont liées à la collecte et au traitement. Elles pourraient donc entrer dans le cadre de ce budget et de ce compteur.

Je détaille d'autres mesures dans mon programme pour le 10ème arrondissement de Paris : <https://www.team-bertil.fr/post/ville-durable>

Avec mon équipe, nous sommes à votre disposition si vous avez des questions.

Cordialement,

Bertil FORT

Candidat à la Mairie de Paris 10

Soutenu par Rachida DATI

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

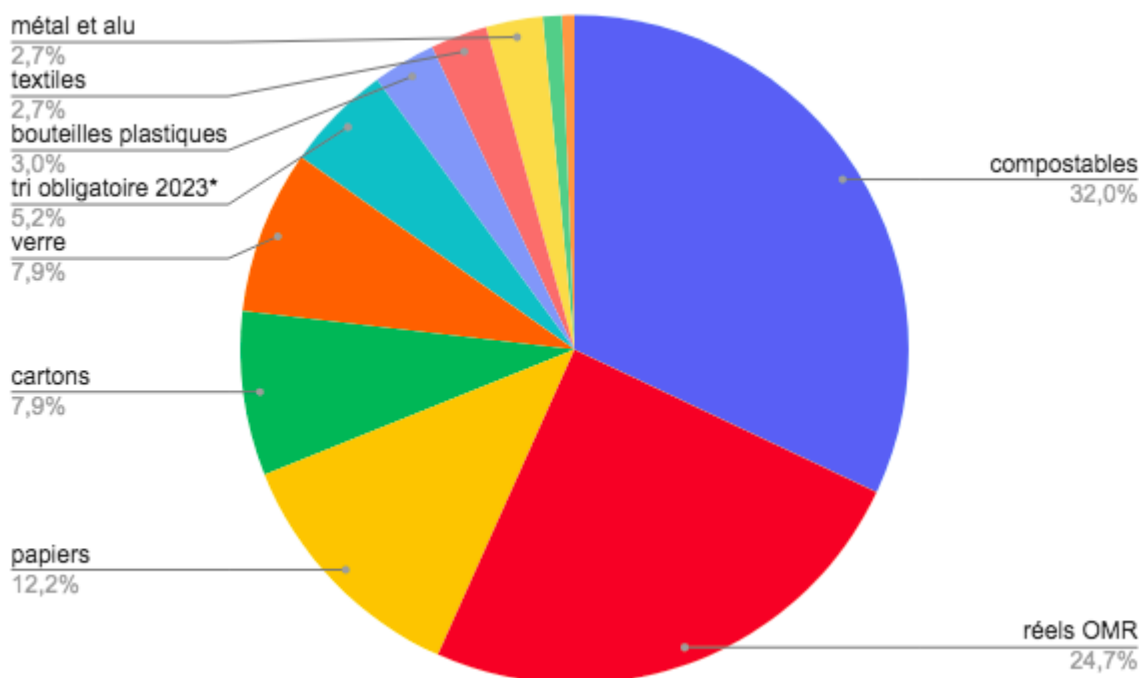
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

SIMON Anne-France

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

FILLEUR Carole

3. Nom de la liste *

Ensemble Vivons Versailles

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

LREM - UDE - Mvt Radical - Allons Enfants

5. Ville *

Versailles

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
Mise en place du tri pour les commerçants et entreprises, publication d'indicateurs vers le zéro déchet et zéro plastiques, sensibilisation et formation des habitants

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez-vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☒ Autre : Indicateurs de suivi publics

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☒	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☒	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Merci

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

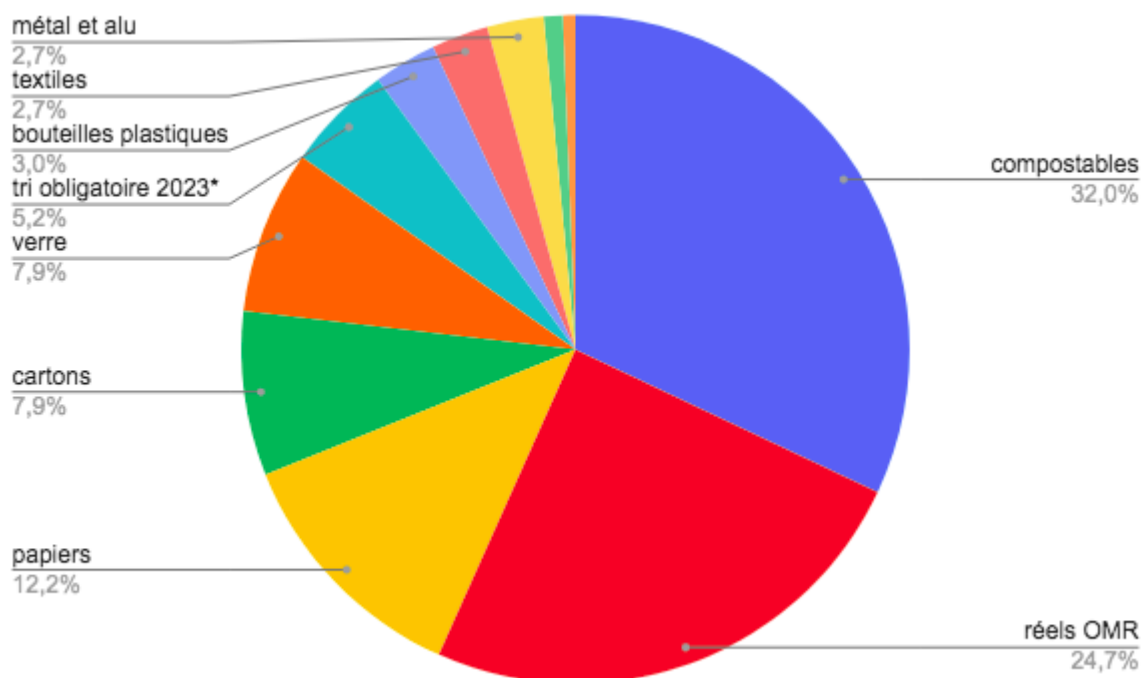
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Brucker Léonor

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Brucker Léonor

3. Nom de la liste *

Villejuif Nous Réunit

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Larem, MRSL et sans étiquette

5. Ville *

Villejuif

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☐ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

★

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☒	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☒	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☒	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☒	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☒	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☒☐☐☒☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Merci à vous pour ces questions essentielles.
.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

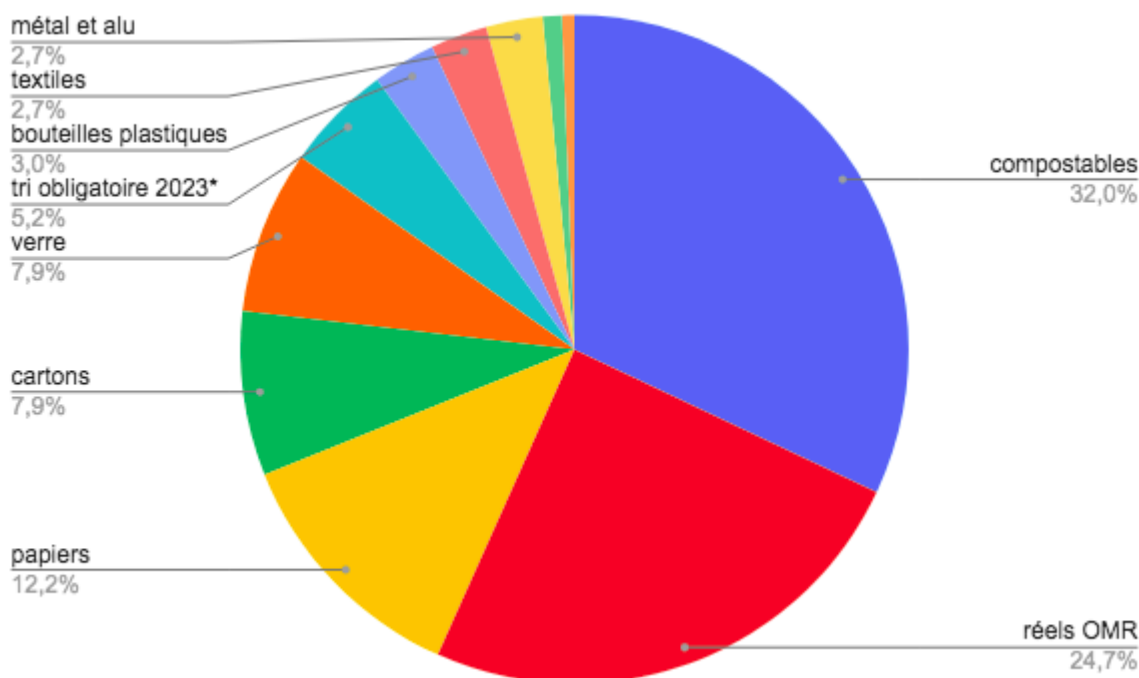
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Philippe Bouyssou

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Jean-Claude Mamet et Jeanne Zerner

3. Nom de la liste *

Ensemble pour Ivry

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Parti Communiste Français, Convergence Citoyenne Ivryenne, Ensemble!, Génération.s, Mouvement des citoyens, Candidat.e.s du tiers citoyen

5. Ville *

Ivry-sur-Seine

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☒	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Chers ami.e.s,

Vous trouverez ci-joint notre réponse à votre questionnaire. Mais elle prend deux formes :

- Le questionnaire proprement dit ;
- Un document que nous avons élaboré sur nos engagements en faveur d'une politique municipale de tri à la source généralisée, comme le préconisait la MIE dans son rapport au printemps 2019. (envoyé par mail)

Vous trouverez également le programme municipal de la liste Ensemble pour Ivry qui possède un chapitre dédié à la prévention et réduction des déchets :

<http://ensemblepourivry.fr/les-propositions/>

Nous pensons en effet qu'il convient aujourd'hui de discuter précisément ce que chaque liste propose de faire pour avancer concrètement. Notamment pour être en mesure de refuser réellement le projet UVO et aussi réduire le plus possible à terme la part de l'incinération.

Aussi les enjeux liés à la reconstruction du centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII peuvent parfois être complexes et nécessitent une argumentation approfondie afin d'explicitier le positionnement de chacun.e.

C'est pour cette raison que nous choisissons d'explicitier certaines questions du début du questionnaire :

- Question 9 : Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e.s, a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet ?

A ce jour, l'ensemble des autorisations réglementaires ont été octroyées par l'Etat et le chantier de construction de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) a commencé depuis quelques mois. Des recours devant le tribunal ont été déposés par les associations. Dans la liste Ensemble pour Ivry, il n'y a pas forcément les mêmes avis sur ce qu'il convenait de faire à chaque étape de l'histoire de ce projet depuis sa naissance. Mais ce qui importe aujourd'hui est d'aller de l'avant.

- Question 10 : Selon vous, le chauffage urbain alimenté en partie par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets ?

Nous sommes pour une politique du chauffage qui ne soit pas dépendante de l'incinération : l'usine d'incinération (UVE) en reconstruction actuellement a aussi une fonction de production de chaleur pour 80 000 logements (MIE) et des installations publiques (APHP). Il convient donc de prévoir une transition de telle sorte que ce chauffage soit produit par une combinaison de solutions à une échelle intercommunale :

- Progrès possibles et extension de la géothermie ;
- Politiques volontaristes d'isolation thermique des bâtiments, ce qui nécessite une mobilisation nationale des pouvoirs publics dans le but d'une réduction très massive des gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et 2050 (objectifs COP 21).

Nous vous souhaitons bonne réception de nos documents et sommes disposés à une rencontre pour de nouveaux échanges.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

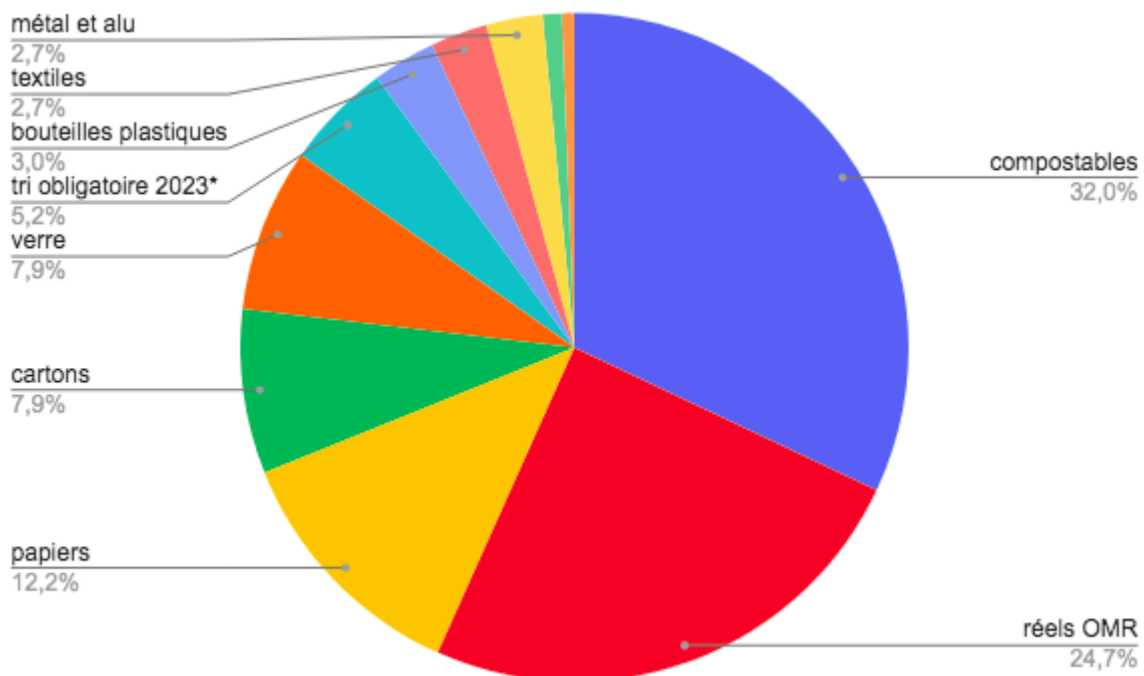
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Francis Rodriguez Lacam

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Francis Rodriguez Lacam

3. Nom de la liste *

Vivons mieux à Charenton !

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Larem mrsI alliance centriste Modem

5. Ville *

Chatenton

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☐ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☒ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☒	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☒	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☒☐☐☒☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

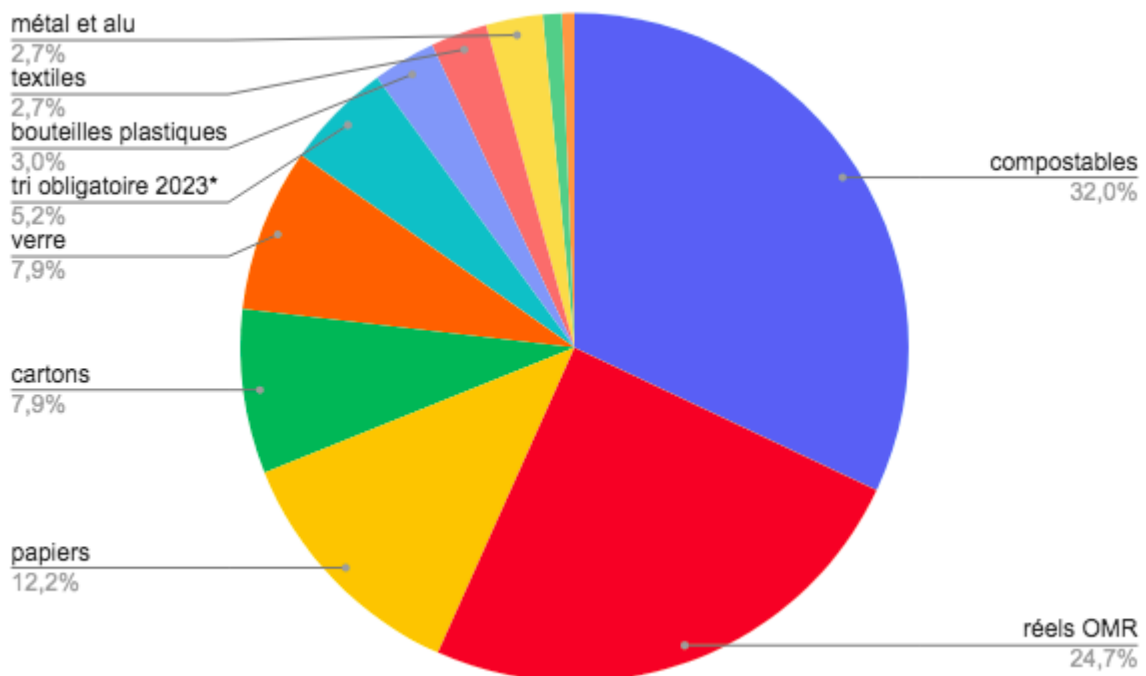
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Gall Florence

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Gall Florence

3. Nom de la liste *

Vincennes +

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Larem Modem Génération Ecologie MRSL

5. Ville *

Vincennes

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

la hiérarchisation de 1 à 5 n'est pas claire : prioritaire = 1 ou 5 ???
.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

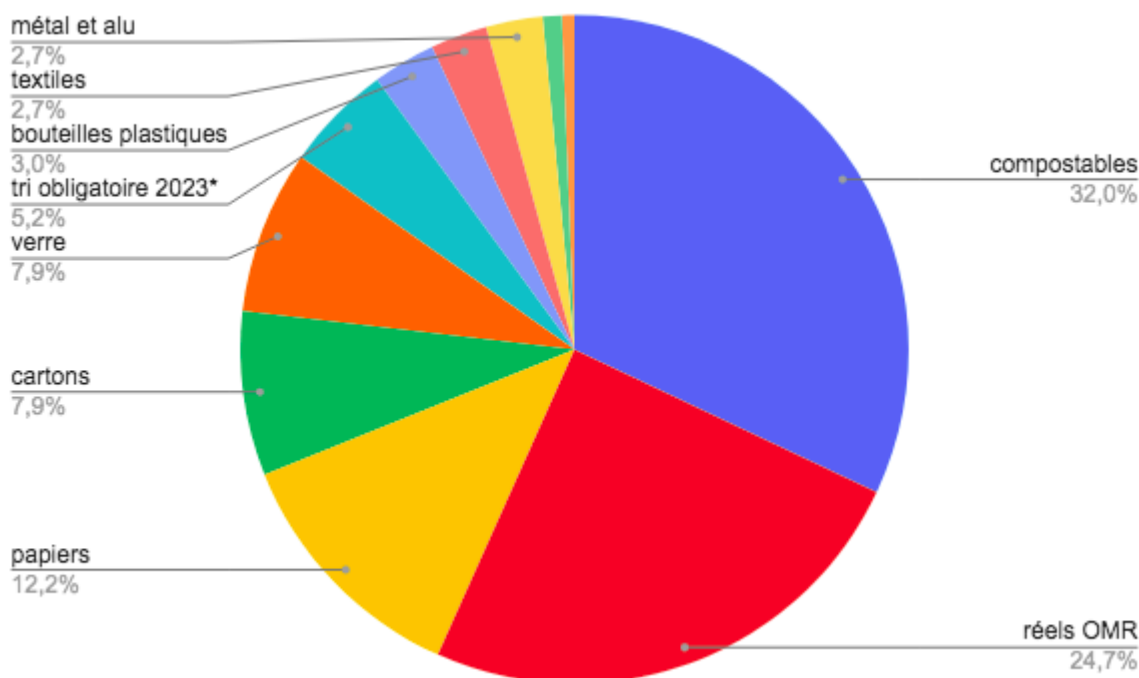
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Nadège Azzaz

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Elodie Dorfiac

3. Nom de la liste *

J'aime Châtillon

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

EELV, PS, MRC, Mouvement Radical

5. Ville *

Châtillon 92320

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre : actions de sensibilisation auprès des enfants du territoire

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☒ Autre : collecte des encombrants à la demande en complément

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☒	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☒
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Notre liste fait partie de l'opposition à Châtillon depuis plus de 37 ans, notre accès aux dossiers techniques étant limité jusque là, y compris au niveau de l'agglo Vallée Sud Grand Paris, je n'ai pas souhaité me positionner sur certains sujets structurants (rénovation en cours des incinérateurs) avant d'avoir une vision plus complète du dossier et de ses tenants et aboutissants !

J'ajoute que la démarche 0 déchet est au cœur de notre programme d'engagements : <http://jaimechatillon.fr/ecologie/>. Vous retrouverez tous les éléments ici !

Nous n'avons d'ailleurs pas attendu le résultat des élections, avec l'organisation d'une soirée Initiation au 0 déchet (présentation et ateliers pratiques) le 30 janvier avec près de 60 participants.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

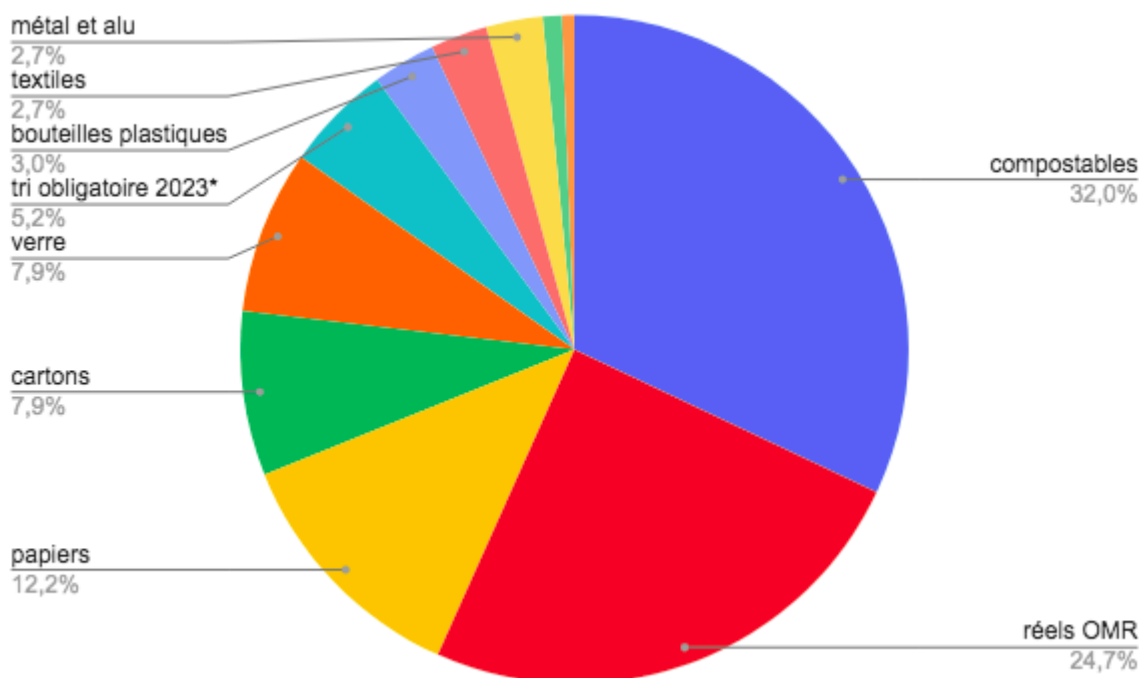
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

VESSIÈRE MARTINE

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

VESSIÈRE Martine

3. Nom de la liste *

Vivre Issy Pleinement

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Aucun

5. Ville *

Issy les Moulineaux

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☐ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☒ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☒ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☐	☒	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

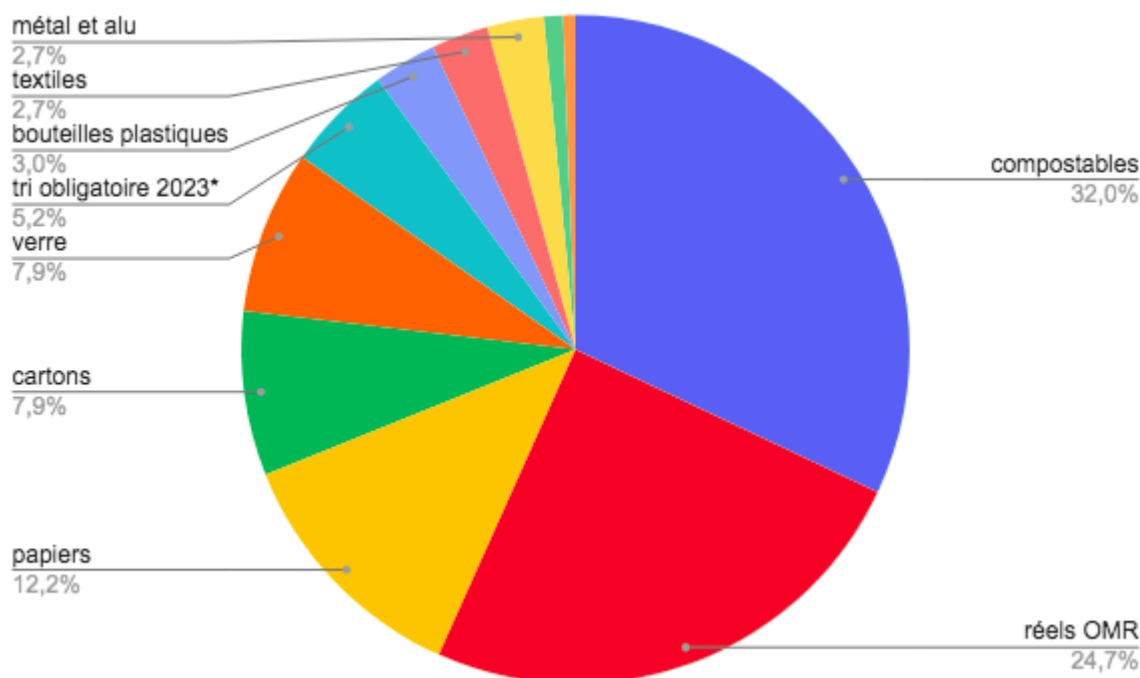
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Saintoul Aurélien

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Saintoul Aurélien

3. Nom de la liste *

Montrouge Ecologique et Solidaire

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

EELV - LFI - Génération.s - Nouvelle

5. Ville *

Montrouge

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☐ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☐ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☐ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☒ Autre :
accompagnement des commerces pour l'abandon des emballages plastiques.
Action concertée auprès des distributeurs. Création d'une consigne municipale.

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry.
Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☒	☐
Tarification incitative	☐	☐	☒	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☒	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

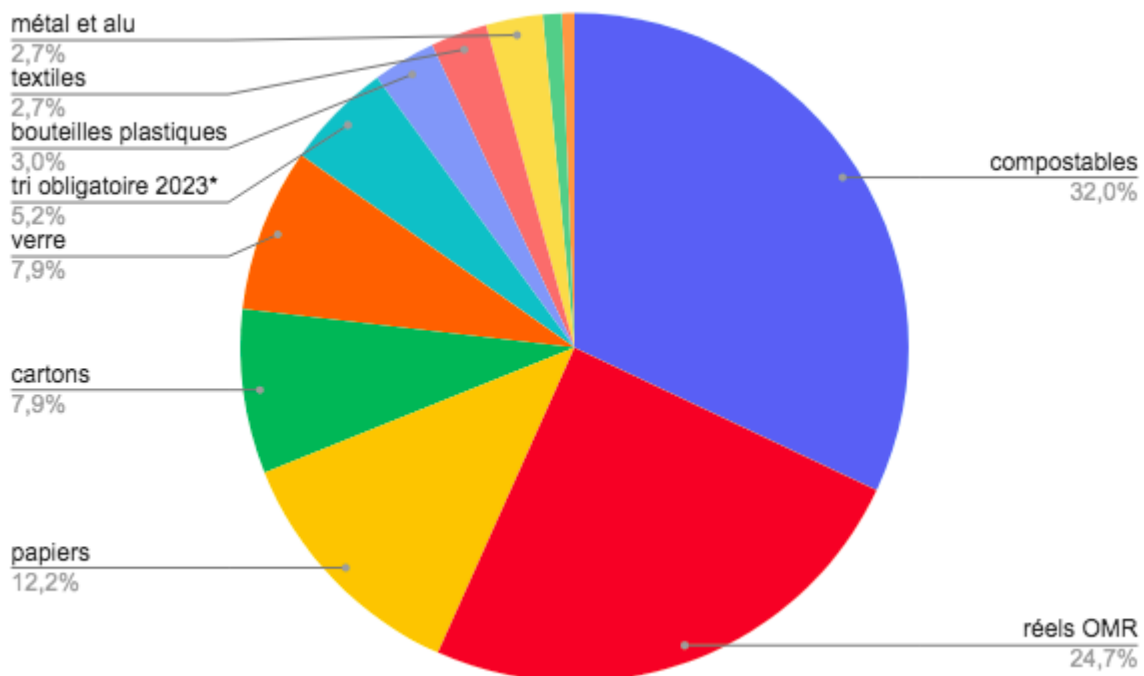
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

SALLE pierre marie

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

SALLE pierre MARIE

3. Nom de la liste *

union pour le raincy

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

les republicains

5. Ville *

Le Raincy

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☒	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☒	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☒	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

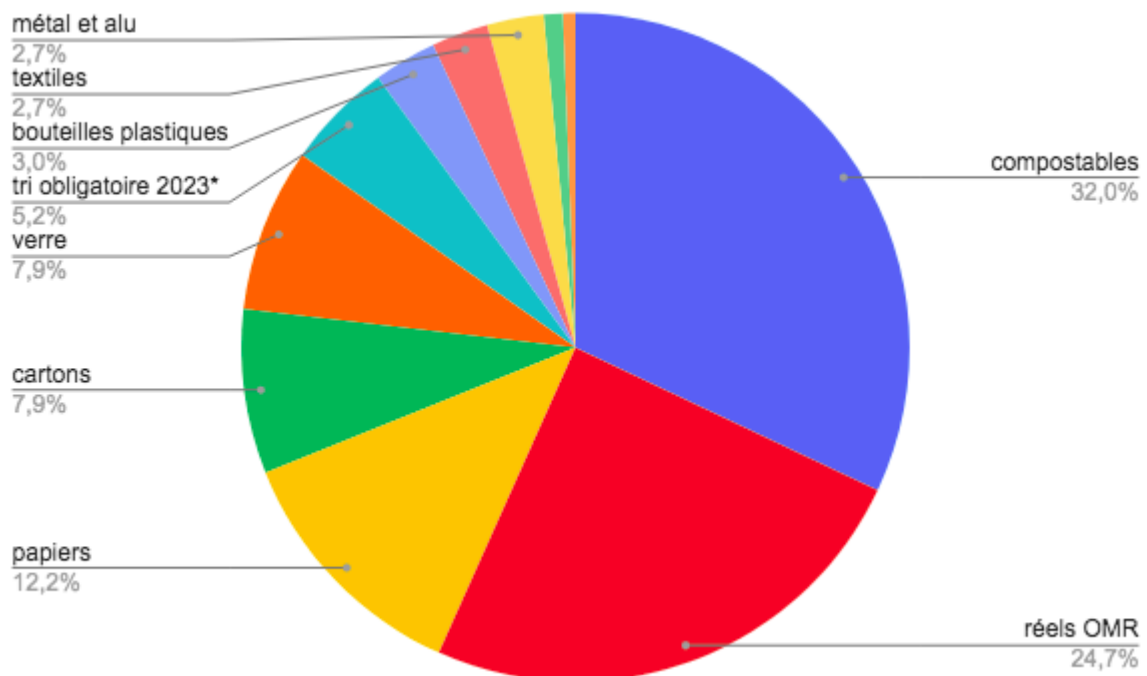
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Jimmy Vivante

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Maxence Colin

3. Nom de la liste *

Ensemble, pour Les Lilas !

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Lilascité, Mouvement Radical, LREM

5. Ville *

Les Lilas

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☐ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☒	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☒	☐	☐
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☒	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☒☐☐☐☐☒☐☐☐☒☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☒☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

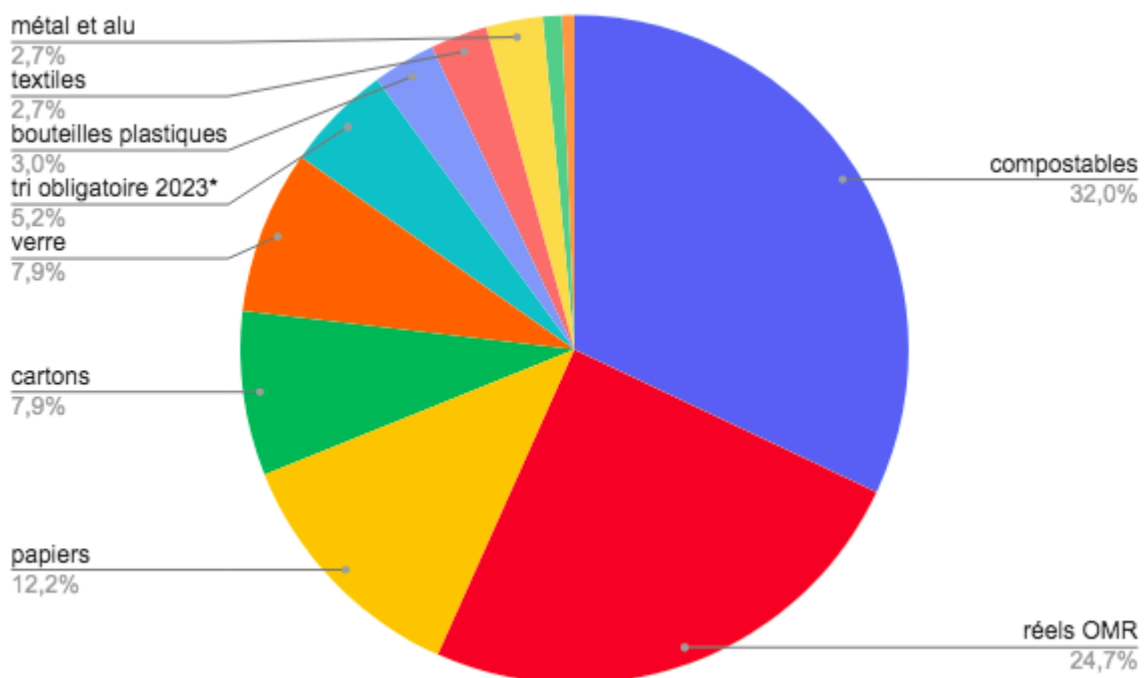
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Monnier Vincent

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Monnier Vincent

3. Nom de la liste *

PROJET CITOYEN

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

Liste cityonne soutenue par Génération Ecologie, Mouvement Democrate, Nous Citoyens, Le République En Marche, Les Ecologistes

5. Ville *

Noisy Le Grand

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
Maison de l'écologie proposant la sensibilisation et formation au zero déchet, compostage, recyclage / Repair café / Méthaniser les boues /

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

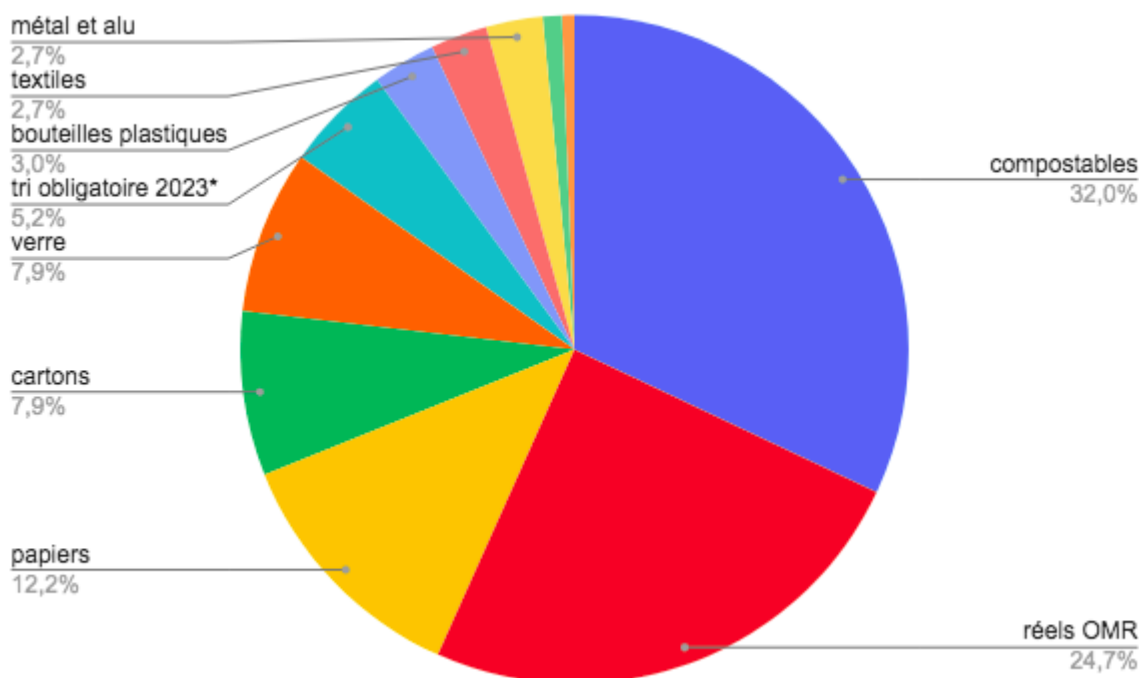
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Kaaout Rachida

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Boulkroun Sheerazed

3. Nom de la liste *

Ivry c'est vous!

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

LREM, UDI, MRSL

5. Ville *

Ivry-sur-Seine

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Bon
- ☒ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☒
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☒
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☒	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☒
Sensibilisation au tri	☐	☐	☐	☐	☒
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☒	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☐	☒

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Concernant la question 23, la grande action que nous mettrions en 5 est l'eco-exemplarité de la commune. Suite à une erreur de manipulation la case 5 est cochée pour toutes les propositions.

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

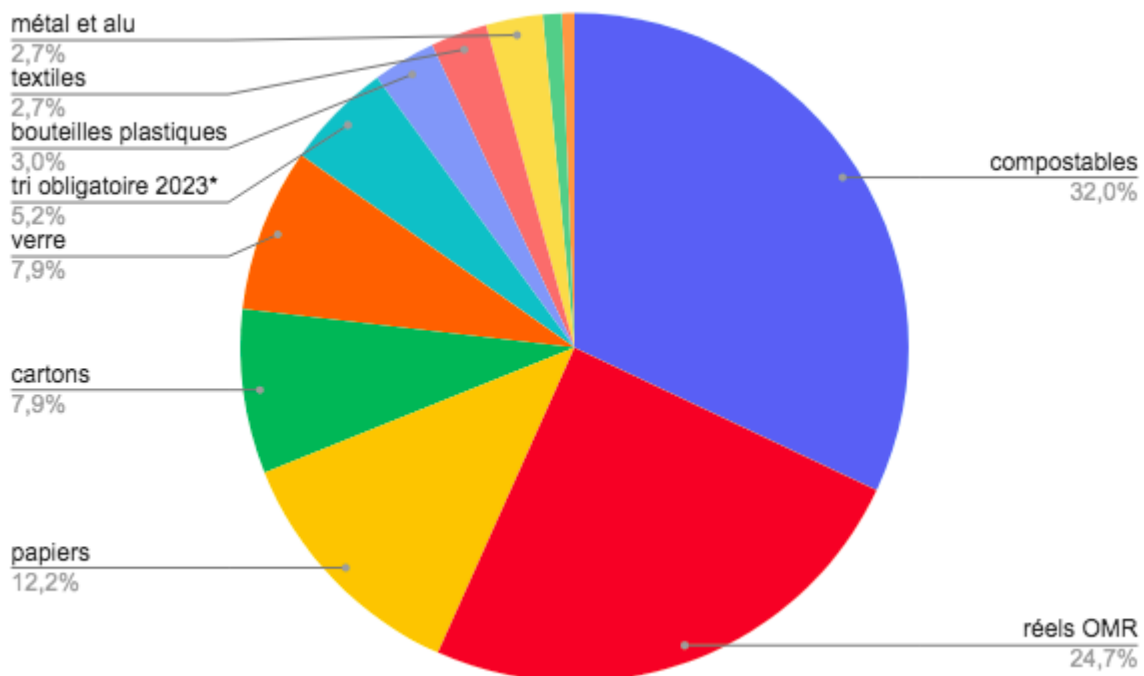
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Szynkowski Philippe

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Herzog Jean

3. Nom de la liste *

Sceaux en commun

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

EELV, PS, LFI, PCF

5. Ville *

SCEAUX

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☒ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☒ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☒ Appui à la création de déchetteries
- ☒ Appui à la création de zones de gratuité
- ☒ Autre :
Suppression des affiches électorales sur les colonnes Morris qui sont recouvertes toutes les 5 minutes. Mise en place de boîte pancarte au format A3 sur des vélos de propagande électorale. On peut même y mettre ses courses.

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☒ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☒ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☒ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☒ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☒ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☒	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☒	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

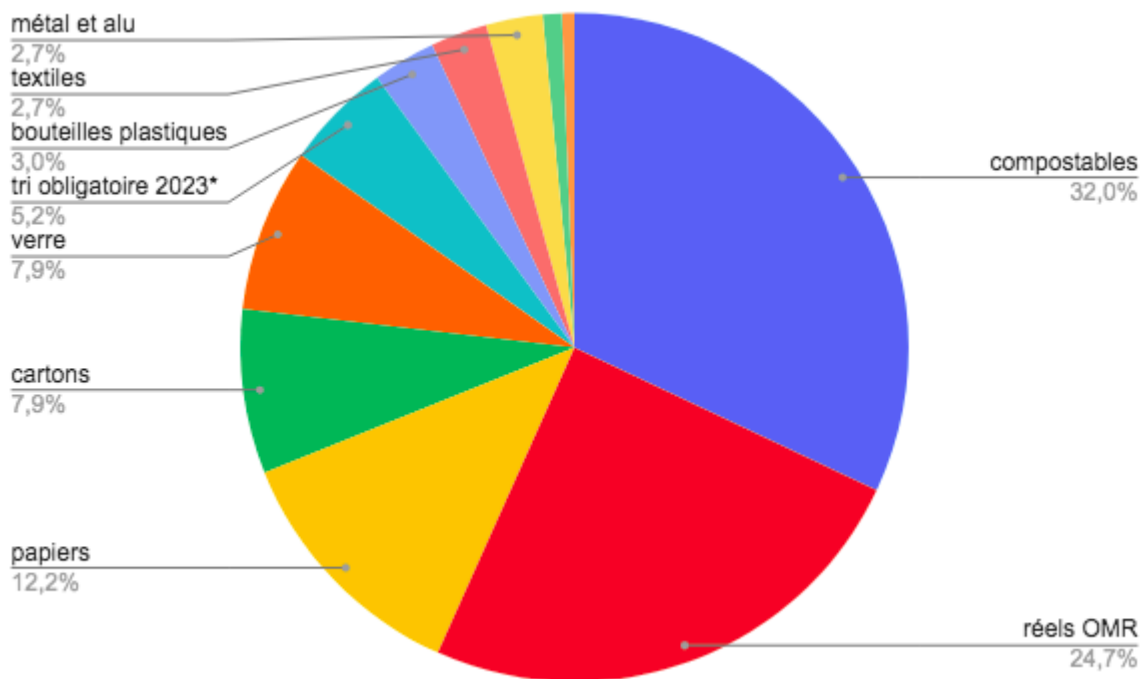
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Bournazel Pierre-Yves

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Bournazel Pierre-Yves

3. Nom de la liste *

Ensemble pour Paris

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

LREM UDI MODEM AGIR MOUVEMENT RADICAL

5. Ville *

PARIS 18e

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☒ Fort
- ☐ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☒ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☐ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☒ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☐ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☒ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☐ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☐ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☒ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☒	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☒	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☒	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☐	☐	☐	☒
Actions de	☐	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☒ Fiches pratiques par mail

☐ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Paris a pris du retard par rapport à des villes comme Milan ou San Francisco en matière de gestion des déchets. Il est vain de se proclamer territoire zéro déchet si l'on ne parvient déjà pas à atteindre un tiers de déchets recyclés. Alors que 75% des déchets peuvent être valorisés, la même proportion finit incinérée. Les contraintes particulières de l'habitat parisien ne suffisent pas à expliquer ce mauvais taux de recyclage. Il est choquant aujourd'hui que des dizaines de milliers de tonnes de déchets soient encore enfouies. Les erreurs de tri sont à un niveau élevé, ce qui appelle des solutions nouvelles. C'est pourquoi je propose de consacrer des ateliers périscolaires à cette question. Les enfants sont ensuite prescripteurs pour les parents. La généralisation de la collecte des biodéchets doit également être une priorité pour valoriser près d'un tiers des déchets ménagers produits. Je suis convaincu que la redevance incitative pour les ordures ménagères sera fortement utile pour faire progresser le taux de recyclage. Il faut également parfaire le maillage des ressourceries, les annonces faites en 2014 n'ont pas été concrétisées.

.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

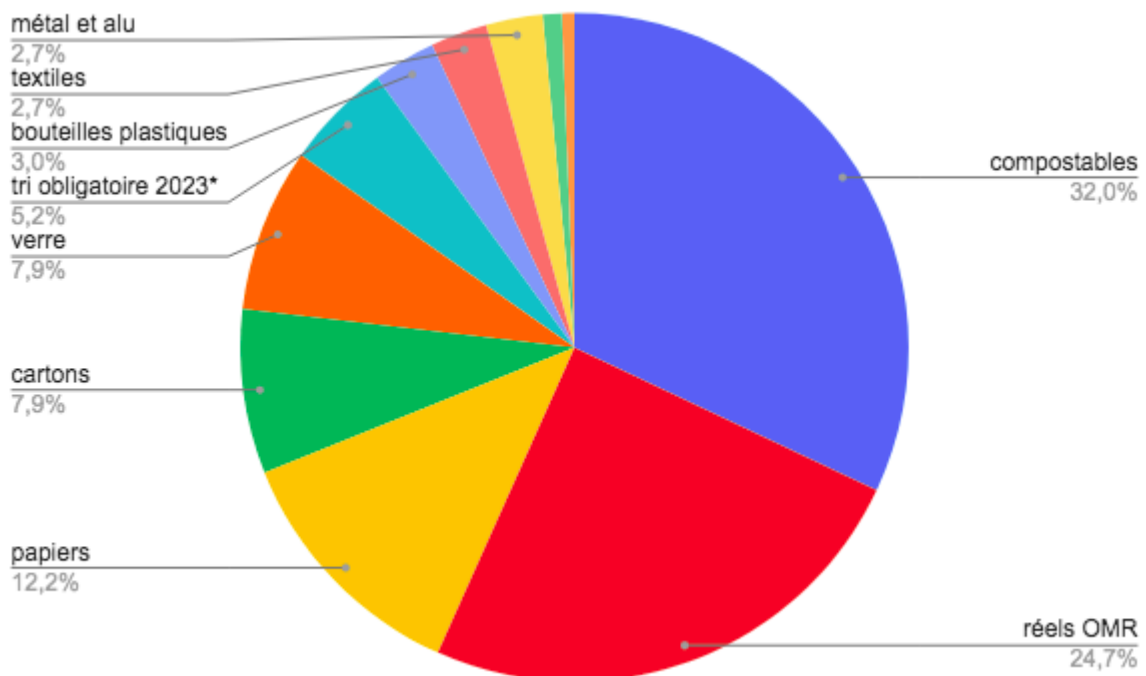
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Mathieu Hanotin

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Laurent Monnet

3. Nom de la liste *

Notre Saint-Denis

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

PS / Génération.s / Parti Animaliste / Allons Enfants / PRG

5. Ville *

Saint-Denis

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Sycotom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☐ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☐ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☐ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☒ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☐ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Syctom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☐ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☐ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☐ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☐ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☒ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☒ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☐ Autre :

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☐	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☐	☐	☐	☐	☒
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation au tri	☐	☐	☒	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☐	☒	☐	☐	☐
Actions de	☐	☐	☐	☒	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les évènements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☒☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

- ☒ Fiches pratiques par mail
- ☒ Rencontre physique voire formation-flash
- ☐ Non merci
- ☐ Autre :

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Un certain nombre des sujets que vous évoquez dans votre questionnaire n'ont pas fait l'objet de discussions au sein de notre collectif à ce jour c'est pourquoi nous ne sommes pas prononcé sur ces points (et vous remercions de ne pas rendre publiques nos réponses). Néanmoins, nous portons une véritable ambition pour la réduction des déchets, la réutilisation et le recyclage que nous voyons (au delà de leur intérêt écologique) comme pourvoyeurs d'emplois locaux. C'est pourquoi nous serons heureux, si nous gagnons cette élection municipale, de vous rencontrer pour échanger sur ces sujets.

Cordialement,
Laurent Monnet
.....

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Gestion des déchets sur le territoire du Syctom

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections municipales de votre commune. C'est à ce titre que le Collectif 3R s'adresse à vous sur la question de la gestion des déchets. C'est une question urgente et majeure de la transition écologique en ce qu'elle impacte l'air, les sols, la gestion durable des ressources et nous invite à repenser nos modes de consommation.

Adresse e-mail *

.....



En Ile-de-France, la gestion des déchets relève de la compétence de la métropole mais est traitée par son échelon déconcentré, un regroupement de communes.

La gestion des déchets de votre territoire est assurée par un opérateur public, le Syctom. Il est en charge des déchets de 85 communes soit 6 millions d'habitants et environ 10% des déchets ménagers du pays. Le Syctom dispose de trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux). Le syndicat gère également les centres de tri. Les refus de tri et une partie des ordures ménagères sont envoyés vers les décharges de Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

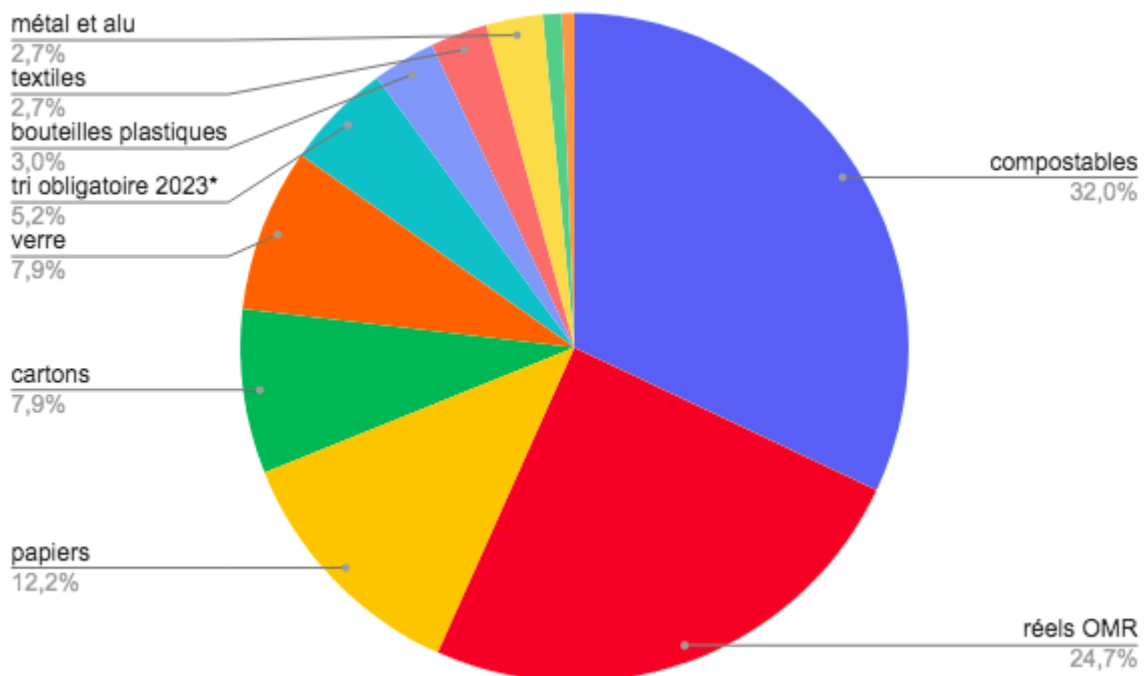
Le Syctom a engagé la reconstruction de la première partie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13 (UVE ou Unité de Valorisation Énergétique de 350 000 tonnes). Une deuxième usine est prévue sur le site (UVO ou Unité de Valorisation Organique) dont le vote interviendrait en 2023. Il s'agira d'un tri mécano-biologique de 365 000 tonnes (ou tri-préparation) avec pré-traitement des déchets organiques. La méthanisation est prévue à Achères et Valenton sur le site du SIAAP. Le coût de ces deux usines atteindra 2 milliards d'euros (investissement et exploitation sur 23 ans).

Le territoire du Syctom concentre une importante population urbaine et de nombreuses activités économiques (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) dont les déchets sont ramassés avec ceux des ménages.

Ce territoire est en retard dans la gestion des déchets sur bien des points. Les ordures ménagères résiduelles (qui ne sont pas triées) sont de 328kg/hab/an. En comparaison, des grandes villes font beaucoup mieux. C'est le cas de Lyon (229kg/hab/an), Nantes (216kg/hab/an) ou encore Trévise en Italie (55kg/hab/an).

Les 328kg/hab/an se décomposent comme suit:

Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Syctom



* Tri obligatoire 2023: emballages plastiques qui ne font pas aujourd'hui l'objet de consignes de tri mais qui le seront au plus tard en 2023.

=> sur les 328kg, 75% ne devraient pas être envoyés à l'incinérateur et pourraient être traités autrement! Ils font déjà ou feront prochainement l'objet de consignes de tri.

Ce chiffre très haut s'explique entre autre par le faible taux de recyclage qui est fait: autour de 13%. De plus, les erreurs de tri sont fréquentes: 27% (la moyenne nationale est à 17%).

Le Collectif 3R soutient qu'un investissement différent de l'argent public et des actions ciblées Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont réalistes pour réduire nos déchets, faire progresser le tri et créer des emplois non délocalisables.

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) milite dans le domaine de la gestion des déchets et s'oppose notamment depuis 10 ans au projet de reconstruction de l'incinérateur géant d'Ivry-Paris13. L'association s'implique également dans les initiatives de réduction des déchets (composteurs de quartier, les défis "zéro gaspi" ou "familles zéro déchet", les "repair cafés",...) et collabore régulièrement avec l'association Zero Waste France. L'alternative au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris13, le plan B'OM, a été élaboré conjointement par les deux associations.

Le Collectif 3R saisit l'occasion de la campagne électorale pour connaître et apprécier les positions et engagements des candidats grâce à ce questionnaire qui comprend une vingtaine de questions.



Présentation du candidat

1. Nom et prénom de la tête de liste *

Gilles Mergy

2. Nom et prénom de la personne qui remplit le questionnaire *

Pauline Le Fur

3. Nom de la liste *

Un temps d'avance pour Fontenay

4. Partis politiques entrant dans la composition de la liste *

PS EELV PRG

5. Ville *

Fontenay-aux-Roses

Intérêt et connaissance du sujet

6. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau de connaissance sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Bon
- ☐ Très bon
- ☐ Excellent

7. Comment classeriez vous sur cette échelle votre niveau d'intérêt sur le sujet des déchets? *

- ☐ Quasi nul
- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Fort
- ☒ Très fort

8. Souhaitez-vous vous impliquer au sein de votre établissement public territorial (EPT) sur cette thématique ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Mode de traitement des déchets

9. Le syndicat qui traite les déchets de la commune dont vous êtes candidat.e (le Syctom), a engagé la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris-13. Quel est votre positionnement quant à ce projet? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Une usine d'incinération rejette des particules et polluants. Les panaches des fumées se composent, entre autre, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, d'acide fluorhydrique, de métaux lourds (plomb, mercure, zinc, ...). Il faut ajouter plus de 2000 molécules potentiellement dangereuses pour la santé, comme les dioxines bromées, les PCB, les nano et micro particules, qui ne sont pas analysées actuellement faute d'obligation réglementaire.

Il faut ajouter à cette nuisance le rejet de 20% du tonnage entrant en mâchefers (résidus solides de la combustion des déchets urbains) et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces rejets, tous deux toxiques, sont encore en partie utilisés en sous-couche routière, et en partie stockés en décharges et décharges de déchets dangereux.

(source : Dossier d'Information du Public 2017 de l'exploitant

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/DIP-Isseane-2017.pdf>)

10. Selon le vous, le chauffage urbain alimenté en partie (43%) par la combustion des déchets justifie-t-il leur incinération pour valorisation énergétique des déchets? *

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

C'est l'avis du Syctom alors que les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable. Ceux qui sont le plus intéressants à brûler d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques (recyclables). De plus, le coût de l'incinération est appelé à croître du fait de la réduction prévue des aides directes et indirectes dont elle bénéficie actuellement (hausse de la TGAP envisagée, suppression du complément de rémunération pour l'électricité...).

La Compagnie Parisienne de chauffage Urbain (CPCU) a déjà entrepris des travaux pour produire de la chaleur à partir de sources moins polluantes (géothermie, filière énergie-bois, solaire...) mais d'autres solutions existent: réduction des consommations par une rénovation des bâtiments, limitation des gaspillages inutiles.

11. Si vous êtes contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 et que vous êtes élu, demanderez vous l'arrêt de la construction?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

12. Selon vous, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées en Ile de France doit-il : *

- ☐ Augmenter (aller directement à la question 14)
- ☐ Rester le même (aller directement à la question 14)
- ☒ Diminuer

13. La mise en décharge et l'incinération sont des solutions qui sont au bas de la hiérarchie de traitement des déchets. Il faut tendre à leur diminution. Quelles actions allez-vous mettre en oeuvre dans votre commune et promouvoir dans votre EPT pour arriver à cette diminution du tonnage incinéré ou enfoui? (Plusieurs réponses possibles)

- ☒ Aide au compostage individuel et collectif
- ☒ Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les biodéchets des autres déchets
- ☒ Actions sur le gaspillage alimentaire
- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans l'administration
- ☒ Suppression des plastiques à usage unique dans les événements de la mairie
- ☐ Aide à la création d'initiatives de recherche sur les bioplastiques
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Promotion des textiles sanitaires réutilisables (notamment dans les crèches et maisons de retraites dépendant de la commune)
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Actions de sensibilisation sur le zéro déchet (notamment par des défis Famille "zéro déchet")
- ☒ Actions de sensibilisation sur la réduction de consommation de plastique et papier (pailles, couverts, stop pub, etc)
- ☐ Mise en place de la tarification incitative
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Aide et contrôle des obligations imposées aux "gros producteurs" de biodéchets
- ☒ Action contre le gaspillage de papier au bureau
- ☐ Aide à la création d'initiative dans le champ de la réutilisation et du réemploi
- ☒ Accompagnement des initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire
- ☒ Actions via la commande publique (ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre, vigilance sur le jetable...)
- ☒ Appui à la création de ressourceries
- ☐ Appui à la création de déchetteries
- ☐ Appui à la création de zones de gratuité
- ☐ Autre :

14. Quel est votre positionnement quant à l'Unité de Valorisation Organique (UVO), la deuxième usine prévue pour le Sycotom à Ivry-Paris 13 (vote prévu en 2023). Ce sera une usine de tri mécano-biologique (tri a posteriori des ordures ménagères résiduelles) et de pré-traitement des déchets fermentescibles? *

- ☐ Pour (aller directement à la question 16)
- ☐ Contre
- ☒ Ne se positionne pas

i

L'ADEME a décidé de ne pas apporter de soutien financier aux projets de TMB. Ce mode de gestion des déchets est à l'opposé d'un tri à la source.

(source : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>)

15. Si vous êtes élu, comptez- vous vous opposer la construction de l'UVO?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Ne se positionne pas

16. Quelle sera alors votre politique concernant la gestion des biodéchets ?
(Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Tri mécano-biologique
- ☒ Compostage
- ☒ Collecte séparée
- ☒ Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- ☐ Incinération
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre :

17. Quelles pratiques voulez-vous développer pour atteindre les 55% de déchets orientés vers le recyclage d'ici 2025 (objectif de la Directive-cadre européenne de mai 2018) ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☒ Généralisation des consignes de tri à tous les plastiques
- ☐ Mise en place du tri mécano-biologique pour séparer les déchets
- ☒ Actions sur le tri du textile
- ☒ Tri sur l'espace public
- ☒ Mise en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- ☒ Actions de sensibilisation sur le tri (papier/carton, plastique, métal, textile)
- ☒ Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)
- ☒ Mise en oeuvre du décret 5 flux qui impose le tri de 5 flux de déchets recyclables (papier / carton, métal, plastique, verre, bois) pour les producteurs ou détenteurs de déchets (entreprises, commerces, gestionnaires de lieu)
- ☐ Agrandissement, modernisation ou création de centres de tri
- ☐ Autre :

18. Le chantier de construction de l'UVE a fait disparaître la déchetterie d'Ivry. Quel est votre positionnement quant à cette disparition? *

- ☐ Pour
- ☒ Contre
- ☐ Ne se positionne pas

i

Si l'on souhaite diminuer l'incinération et augmenter le recyclage, un maillage serré des déchetteries sur le territoire est une condition primordiale.

A Ivry, une déchetterie mobile est mise en place certains jours. Sa visibilité est faible et la communication sur le sujet est minimale. Il ne peut s'agir d'une solution durable.

19. Que préconisez vous pour cela? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Suppression de déchetteries
- ☐ Création de nouvelles déchetterie sur le territoire
- ☐ Statu quo quant au nombre et fonctionnement des déchetteries actuelles
- ☐ Modernisation et amélioration des déchetteries actuelles
- ☐ Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- ☒ Création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire
- ☐ Remplacement par un passage plus régulier de la collecte des encombrants
- ☒ Autre : A voir en fonction des besoin / chiffres que je ne connais pas

Argent public

20. La tarification incitative consiste à moduler la facture des usagers pour le service public de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Cette tarification est de la compétence du territoire. Si le votre ne la met pas en place, avez-vous l'intention de demander une expérimentation à cette tarification incitative pour votre commune? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

i

La Loi de Transition énergétique prévoit que 15 millions d'habitants soient couverts par ce dispositif d'ici 2020 et 25 millions d'ici 2025, soit 37% de la population française. L'Ademe soutient aujourd'hui financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et l'Etat diminue les frais de gestion de 8 à 3% pendant les trois premières années de déploiement de la tarification incitative.

La tarification incitative est un levier puissant pour, entre autre, faire évoluer le comportement des usagers (ménages et petites entreprises), réduire les déchets (entre 30 et 50% des ordures ménagères résiduelles) et faire progresser le recyclage.

21. L'accompagnement des citoyens dans la bonne pratique de la réduction des déchets, du tri et du recyclage nécessite des moyens humains et matériels. Si vous êtes élu, comptez-vous peser sur votre territoire pour que les budgets attribués à la communication et à l'accompagnement des citoyens soient augmentés? *

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

22. Les rejets de fumée d'incinération participent à la dégradation de la santé et au réchauffement climatique. Certaines villes comme Fos sur Mer ont mis en place un Institut écocitoyen permettant à la population de mesurer l'impact des pollutions sur leur environnement et de bénéficier d'études pilotées par des scientifiques. Si vous êtes élu.e, mettriez-vous en place un tel Institut écocitoyen?

*

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne se positionne pas

Actions à privilégier en matière de gestion des déchets après votre élection

23. Priorisez en numérotant de 1 à 5 les 5 grandes actions qui vous semblent primordiales à mettre en place au sein de votre commune.

	1	2	3	4	5
Arrêt du projet d'UVE à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêt du projet d'UVO à Ivry-Paris XIII	☐	☐	☐	☐	☐
Tarification incitative	☐	☒	☐	☐	☐
Solution pour les biodéchets (dont la collecte séparée obligatoire à partir de 2023)	☒	☐	☐	☐	☐
Contrôle des gros producteurs de déchets recyclables (papier, cartons)	☐	☐	☒	☐	☐
Sensibilisation au tri	☒	☐	☐	☐	☐
Aide à la création d'initiatives en matière de réutilisation, réemploi ou d'économie circulaire (repair cafés, bricothèques, ressourceries, etc...)	☒	☐	☐	☐	☐
Actions de	☒	☐	☐	☐	☐

Actions de sensibilisation à la réduction, réutilisation et recyclage (campagne stop-pubs, campagne "zéro papier gaspillé au bureau", ...)

Mise en place du tri pour les déchets des collectivités (voirie, rues, marchés alimentaires)

Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

Eco-exemplarité de la commune (critères d'appel d'offre, consommation de jetable dans l'administration ou les événements organisés, formation des agents pour en faire ambassadeurs de réduction et de tri...)

Actions liées au gaspillage alimentaire

modernisation ou création de



Agrandissement,
modernisation

Section sans titre

24. Souhaitez-vous dans les semaines à venir avoir de plus amples informations sur le sujet des déchets? *

☐ Fiches pratiques par mail

☒ Rencontre physique voire formation-flash

☐ Non merci

☒ Autre : Si nous sommes élus, j'aimerais beaucoup vous rencontrer

MERCI d'avoir répondu à ce questionnaire!

Vous pouvez mentionner ici vos éventuelles remarques

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi:

- visiter notre site Internet: <https://collectif3r.org/>
- télécharger le plan B'OM (alternative à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13) créé en partenariat avec Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/publication/plan-bom-2-0/>
- visiter le site de Zero Waste France : <https://www.zerowastefrance.org/>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms